

À la recherche des nuits montréalaises : synthèse des activités de consultation menées sur la vie nocturne en 2020

**Rapport de recherche du chantier sur l'élaboration de la politique
de la vie nocturne**

Préparé par Claude Fortin, ethnographe et chercheure Mitacs
B.E.P.S.C. 2020-2021

(version mise à jour en date du 16 septembre 2021)



Introduction	2
Contexte	3
Projet de l'élaboration d'une politique de la vie nocturne	3
Étapes du chantier de l'élaboration de la politique	4
Étape 1 – démarches du Service de développement économique	4
Mandat d'accompagnement à l'élaboration de la politique	5
Volets du mandat d'accompagnement	6
Méthodologie – volet I	7
Étape 1 – problématique	7
Étape 1 – objectifs et questions au lancement du chantier	7
Étape 1 – première démarche du Service de développement économique	7
Étape 1 – deuxième démarche du Service de développement économique	8
Étape 1 – troisième démarche du Service de développement économique	9
Volet I – plan de travail méthodologique du mandat de recherche	10
Volet I – objectifs du mandat de recherche	10
Volet I – approche méthodologique	11
Volet I – processus de recherche et calendrier d'activités	12
Volet I – outils et techniques de recherche	13
Résultats de la recherche – volet I	15
Les enjeux de la nuit	16
Les mesures de la nuit	18
Les priorités stratégiques de la nuit	21
Le cadre de la nuit	23
Dimensions du cadre de la nuit	23
Vecteurs des nuits montréalaises	24
A. Les acteurs de la nuit	24
B. Les espaces de la nuit	30
C. Les temporalités de la nuit	37
Les valeurs de la nuit	48
Les partenaires de la nuit	55
Discussion	60
Discussion des résultats	60
Limites de cette étude	61
Interprétation des résultats	64
Nouvelles voies de recherche à explorer	65
Conclusion	66
Annexes	67

Annexe 1 – liste des partenaires de la recherche consultés	67
Annexe 2 – déroulement des 4 ateliers des groupes de travail	71
Annexe 3 – déroulement des 4 groupes de discussion ciblés	72
Annexe 4 – déroulement des 2 entretiens individuels	73
Annexe 5 – exemplaire du formulaire de consentement	74
Annexe 6 – données recueillies sur les brigades de médiation	75

Les recommandations et les idées émanant de la présente étude réalisée pour la Ville de Montréal ne reflètent pas les opinions de cette dernière. La Ville de Montréal est l'unique propriétaire des droits d'auteur se rapportant à la présente étude / au présent rapport.

La commercialisation et la copie non autorisée de ce rapport et de son contenu sont strictement interdites.

Introduction

En tant que terrain de recherche, la vie nocturne montréalaise demeure une terre arable, dont le plein potentiel reste encore à découvrir. Certes, ces économies de la nuit ont leurs propres histoires, souvent en marge des structures de gouvernance, par moment clandestines, par moment souterraines. À mi-chemin entre la fiction et la réalité, Montréal s'était, pendant plus d'un siècle, lentement taillée une réputation de « ville de divertissements nocturnes » qui faisait non seulement l'envie des grandes villes nord-américaines, mais qui attirait aussi des curieux provenant d'autres continents. Or, l'histoire de la métropole nous enseigne que les effets sur le code réglementaire d'un mouvement de balancier alternant entre le libéralisme et la répression politique électoraliste ont largement contribué à façonner l'expérience des nuits montréalaises.¹

Petit à petit, la complexité accrue de la réglementation, surtout à l'égard du bruit, a inhibé la vie nocturne. De plus, au tournant du millénaire, et à l'ère des technologies émergentes, le mythe de Montréal en tant que berceau de tous les divertissements la nuit a commencé à doucement s'évanouir, et ce, malgré le bourgeonnement continu de ses nouvelles programmations nocturnes. Même les résident(e)s des banlieues trouvent de plus en plus de raisons de ne pas s'y rendre en soirée. Les offres culturelles variées se trouvent dorénavant partout, même en ligne.

Dans le contexte de la mondialisation, et de ses industries culturelles et commerciales numériques, les métropoles du monde se livrent plus que toujours une concurrence féroce pour attirer les clientèles, mais l'offre et la demande ont maintenant changé. Le développement stratégique de leurs économies nocturnes n'est devenu qu'un outil parmi tant d'autres. Et ici, l'éclat des nuits montréalaises s'est terni petit à petit, car elles accusent beaucoup de retard en comparaison des autres grandes villes qui multiplient les facteurs de leur attractivité nocturne.

Aujourd'hui, la pandémie vient de projeter la planète dans une restructuration à la vitesse grand V. Ses répercussions engendrent de nouvelles réalités socio-économiques dans lesquelles les communautés du monde sont maintenant plongées. Ces effets se présentent sûrement comme autant de nouveaux défis à relever, ou alors, d'opportunités à saisir pour restaurer le tissu social à l'échelle des villes. Tous doivent se retrousser les manches, remettre en question les modèles en place et revoir leurs façons de faire. Montréal ne fait pas exception : l'heure est au bilan.

C'est dans cette perspective que ce rapport de recherche présente un corpus de connaissances issues d'un processus de consultation mené en automne 2020 en collaboration avec des parties prenantes directement interpellées par la vie nocturne montréalaise. Il vise simplement à éclairer le chemin du redressement que doivent inévitablement prendre les nuits montréalaises.

Ou pour reprendre ce qui a été dit lors des consultations : « À quand le jour où nous allons enfin pouvoir manger une poutine sur une terrasse en revenant d'un spectacle à 2 h du matin ? ».

¹ Par exemple, en préparation des Jeux olympiques de 1976, le règne Drapeau est jalonné de nouveaux règlements achevant de renverser le libéralisme qui naquit à l'époque du courant prohibitionniste.

Contexte

Projet de l'élaboration d'une politique de la vie nocturne

Parmi les nombreuses propositions exposées en 2017 dans le programme de Projet Montréal, on retrouve l'intention « d'adopter une Charte montréalaise de la vie nocturne ».² Dans le cadre du premier mandat de la mairesse et cheffe de Projet Montréal, Valérie Plante, et pour répondre aux multiples enjeux de la pandémie, la Ville de Montréal a présenté en juin 2020, la première phase de son Plan de relance économique de Montréal, *Une impulsion pour la métropole: agir maintenant*. Trois grands objectifs guident cette première phase du plan de relance :

- Mobiliser tou(te)s les partenaires pour que ce développement soit vert et inclusif
- Stabiliser et soutenir l'économie à court terme
- Réinventer le développement économique de la métropole

Le plan annonce 20 mesures de soutien à l'écosystème et aux entreprises, déclinées en 4 axes. Dans le cadre de l'axe 1 visant à « Mettre le commerce au cœur de la relance », la mesure 7 propose d'élaborer une politique de la vie économique nocturne pour soutenir l'innovation et la créativité. La Ville de Montréal s'est engagée à développer cette politique publique avec les parties directement touchées par la vie nocturne.

Du fait que cette initiative vise à stimuler la vie économique nocturne de la métropole, le Service du développement économique a été mandaté pour démarrer ce tout nouveau chantier politique et réglementaire, et pour en piloter toutes les démarches en collaboration avec les autres services et arrondissements de la Ville de Montréal, avec le milieu de la recherche et avec les parties prenantes principalement concernées.

Étapes du chantier de l'élaboration de la politique

Réinventez les nuits montréalaises est le nom donné par le Service du développement économique au chantier de la politique de la vie nocturne de Montréal. S'appuyant sur des études existantes et de nouvelles données recueillies par consultation auprès de l'ensemble des parties principalement intéressées par cette politique, ce chantier a pour visée de se pencher sur le vaste contexte dans lequel se déroulent les activités nocturnes tout en gardant le développement économique et culturel en point de mire.

La démarche d'élaboration envisagée de cette politique se divise en plusieurs grandes étapes. Les deux premières sont réparties sur une période de douze mois :

1. Établir un diagnostic de la vie nocturne à Montréal en collaboration avec le milieu pour bien en cerner les principaux enjeux, besoins et attentes.

² Projet Montréal. (2017). [Programme 2017](#). Programme du parti. 61 pages.

2. Proposer une vision et des orientations stratégiques priorisant, à court et à moyen terme, les actions qui répondent le mieux à ces enjeux, besoins et attentes, et permettant, à long terme, de créer un cadre politique pour stabiliser et redynamiser les économies de la nuit tout en favorisant la cohabitation harmonieuse entre les usages.

Toutefois, il est important de préciser qu'à ce stade et en date de publication de ce rapport, la politique de la vie nocturne est un projet en cours de développement, non présenté aux élus et non approuvé par les instances. Aucune certitude n'existe quant à sa réalisation à l'avenir.

Étape 1 – Démarches du Service de développement économique

Reconnaissant que la gestion adaptée des problèmes liés au bruit joue un rôle clé dans le développement de la vie économique et culturelle nocturne montréalaise, la Ville a créé en février 2020 un poste de commissaire au développement économique chargé d'élaborer une politique du bruit et une politique de la vie économique nocturne. En juillet 2020, elle a nommé une nouvelle Commissaire bruit & nuit, qui est devenue dès lors la chargée de projet de ces deux dossiers. Elle y travaille depuis dans l'équipe des partenariats stratégiques de la Direction de Mise en valeur des pôles économiques au sein du Service du développement économique.

Dans le cadre de la première étape de son chantier de l'élaboration de la politique de la vie nocturne, la première démarche entreprise par le Service de développement économique a été de mandater des partenaires du milieu de la recherche pour recenser les connaissances déjà acquises sur la vie nocturne à Montréal, telles qu'elles ont été publiées dans les études, les mémoires, les rapports, les enquêtes, etc. Préparé par l'organisme MTL 24/24, ce rapport synthèse de la documentation existante s'intitule *Diagnostic sur la vie nocturne à Montréal*.³

Suivant ce premier pas, la deuxième démarche a été de former des groupes de travail pour entamer une première série de consultations avec le milieu à l'automne 2020. À la suite de quoi, la troisième démarche entreprise par le Service de développement économique a été de mandater une tierce partie pour accompagner la Commissaire bruit & nuit sur le dossier de l'élaboration de la politique de la vie nocturne. Travaillant en parallèle de la Commissaire, cette personne a été chargée de documenter, d'interpréter et de présenter les résultats de l'ensemble des activités de recherche et de consultation menées au cours des travaux du chantier.

Mandat d'accompagnement à l'élaboration de la politique

Pour éclairer les premières démarches du Service du développement économique, la Direction de Mise en valeur des pôles économiques a octroyé, pour une période d'un an, un mandat de services professionnels à une titulaire de doctorat interdisciplinaire, recrutée à même le

³ Bélanger, A., Reia, J., Straw, W., (et al.). (2020). Diagnostic sur la vie nocturne à Montréal. Projet de MTL 24/24 financé par le Service du développement économique de la Ville de Montréal. Octobre. 68 pages. © creative commons.

Programme « Bourse pour l'élaboration de politiques scientifiques canadiennes » de l'organisme Mitacs. Auteure du présent rapport, la chercheuse interdisciplinaire engagée est ethnographe de formation, spécialisée en méthodes qualitatives et collaboratives.

En tant que partie externe, elle est appelée à fournir une expertise indépendante et équilibrée pour intégrer les meilleures données et pratiques exemplaires disponibles dans cette nouvelle politique publique. L'objectif général de son mandat d'accompagnement est de faciliter la collecte, la saisie, l'analyse, la synthèse et la consignation des données produites au cours du processus d'élaboration de la politique de la vie nocturne de Montréal pendant une période d'un an s'étendant entre le 31 août 2020 et le 31 août 2021.

En vue de remplir ce mandat de recherche, l'ethnographe travaille en étroite collaboration avec la Commissaire bruit & nuit, et de façon plus ponctuelle avec d'autres membres de l'équipe des partenariats stratégiques de la Direction de Mise en valeur des pôles économiques. Plus concrètement, son mandat de recherche suit de près l'avancement des travaux du chantier de la politique de la vie nocturne menée de front par la Commissaire bruit & nuit chargée du projet.

Volets du mandat d'accompagnement

Le mandat de recherche comporte deux volets distincts qui correspondent aux deux premières étapes suivies dans le processus de l'élaboration de la politique de la vie nocturne. Le tableau 1 décrit sommairement le lien entre les étapes et les volets en fonction du calendrier :

Tableau 1 – Calendrier du chantier de l'élaboration de la politique de la vie nocturne

Service du développement économique			Mandat de recherche	
Étape	Description de l'étape	Période	Volet	Description du volet
1	Établir un diagnostic de la vie nocturne à Montréal en collaboration avec le milieu pour bien en cerner les principaux enjeux, besoins et attentes.	Sept. à déc. 2020	I	Réaliser un portrait diagnostique des enjeux, des besoins et des priorités du milieu consigné dans un rapport de recherche — Volet I
2	Proposer des recommandations pour une vision et des orientations stratégiques priorisant, à court et à moyen terme, les actions qui répondent le mieux à ces enjeux, besoins et attentes, et permettant, à long terme, de créer un cadre politique pour stabiliser et redynamiser les économies de la nuit tout en favorisant la cohabitation harmonieuse entre les usages	Janv. à août 2021	II	Recenser la littérature sur les meilleures pratiques de la vie nocturne pour établir une base de référence qui sert à encadrer les actions et les recommandations proposées lors du diagnostic, puis identifier des stratégies, mesures et acteurs pour développer un plan d'action qui alimente l'élaboration de la politique de la vie nocturne à Montréal.

Méthodologie – volet I

Étape 1 – Problématique

Dans le cadre du Plan de relance économique de Montréal, *Une impulsion pour la métropole: agir maintenant* (juin 2020), le projet de l'élaboration d'une politique de la vie nocturne vise à donner de toutes nouvelles impulsions à l'esprit d'innovation et de créativité stimulant la vie économique et culturelle nocturne. Or, bien que le présent mandat de recherche soit octroyé par le Service de développement économique, l'objet de recherche de cette étude ne se limite nullement aux économies nocturnes de la métropole. Afin de tenir compte du contexte social dans lequel ces économies prospèrent, il a été décidé au tout début de ce chantier que **l'objet de recherche est la vie nocturne dans son sens élargi sur tout le territoire montréalais**. Il comprend donc les besoins des acteur(trice)s économiques et culturels, et de toute autre personne concernée par la vie nocturne, tant les touristes que les citoyen(ne)s souhaitant dormir la nuit.

Étape 1 – Objectif et questions au lancement du chantier

L'objectif principal de la première étape est de bien identifier les enjeux qui caractérisent la vie nocturne sur le territoire montréalais en vue de concevoir les stratégies et le plan d'action les plus susceptibles de soutenir son essor. Cet objectif se traduit par la question :

Question de recherche principale :

1. Quels sont les principaux enjeux qui font entrave à l'essor de la vie nocturne à Montréal ?

De cette première question de recherche en découlent logiquement ces trois autres :

Questions de recherche subordonnées :

2. Quelles sont les mesures envisagées pour répondre aux enjeux de la vie nocturne ?

3. Quelles priorités stratégiques répondent aux enjeux à court, moyen et long terme ?

4. Comment ces mesures et priorités peuvent-elles être structurées en plan d'action ?

Étape 1 – Première démarche du Service de développement économique

Présenté en septembre 2020, le rapport synthèse de MTL 24/24, *Diagnostic sur la vie nocturne à Montréal*, amorce des réponses aux deux premières questions en identifiant dix enjeux et trois recommandations extraits des études déjà réalisées sur la vie nocturne à Montréal. Selon ce rapport, les dix enjeux principaux de la nuit urbaine et de l'économie de nuit sont en lien avec :

- Les conflits d'usage
- Les problèmes de cohabitation
- Les heures d'ouverture
- La gestion du bruit
- La criminalité
- Le besoin de consultation publique
- L'offre de transport en commun mal adaptée
- Le manque de main-d'oeuvre spécialisée
- Les travailleurs et travailleuses de nuit
- Le positionnement de la ville dans une perspective internationale

Les trois recommandations émises dans ce rapport sont :

- Documenter et comprendre la vie nocturne
- Établir des principes pour gouverner la nuit
- Réfléchir et revoir la réglementation

Étape 1 – Deuxième démarche du Service de développement économique

En vue d'approfondir ces questions en collaboration avec le milieu, la Commissaire bruit & nuit a coordonné toute une série d'activités de consultation de concert avec le comité de pilotage de la politique de la vie nocturne (ci-après dénommé le « comité technique ») en août 2020. Le but de ces activités de consultation est double : la production et la mobilisation des connaissances.

Répartis en quatre groupes de travail, des acteur(trice)s du milieu représentant des parties prenantes directement concernées par la question de la vie nocturne ont été invité(e)s à participer à des ateliers de travail. Le classement de ces groupes de travail a été établi en août 2020 par la Commissaire bruit & nuit et le comité technique selon ces quatre thématiques, lesquelles ont inspiré la définition de la vie nocturne proposée dans le rapport synthèse de MTL 24/24 :

1. Économies de la nuit
2. Nuits culturelles et créatives
3. Santé, sécurité et inclusion
4. Espaces et mobilités

Il a été convenu que les quatre groupes de travail se réunissent sur une plateforme de visioconférence à raison d'une à deux fois par mois, pour un total de quatre séances-rencontres ayant lieu entre septembre et novembre 2020. Accompagnée par l'agence événementielle Yulism de Montréal, la Commissaire a elle-même déterminé l'objectif et l'activité prévus des

ateliers d'animation de chaque séance-rencontre. Une description sommaire des activités de consultation qui ont eu lieu lors de ces ateliers est présentée dans le tableau 2. Sommairement, les quatre séances-rencontres (ci-après dénommées « SR ») suivaient ces quatre approches :

Tableau 2 – Description des ateliers d'activité des groupes de travail en automne 2020

SR	Objectif de l'atelier	Description de l'activité prévue lors de l'atelier
1	Exploration	Exercice de remue-méninges pour identifier les principaux enjeux, besoins et attentes en lien avec la vie nocturne <ul style="list-style-type: none"> • <i>mode de consultation : plénière — sous-groupes — plénière sur une plateforme de visioconférence (séance enregistrée)</i> → <i>outil pour cette activité : mur d'idées avec notes autocollantes</i>
2	Diagnostic	Exercice de remue-méninges pour remplir une grille « forces, faiblesses, opportunité et menaces » (FFOM) pour définir les enjeux, besoins et attentes identifiés lors de l'atelier précédent <ul style="list-style-type: none"> • <i>mode de consultation : plénière — sous-groupes — plénière sur une plateforme de visioconférence (séance enregistrée)</i> → <i>outil pour cette activité : grille FFOM à remplir en discussion</i>
3	Pistes de solution	Exercice de remue-méninges pour proposer des pistes de solution qui répondent à ces enjeux, besoins et attentes <ul style="list-style-type: none"> • <i>mode de consultation : une seule et longue plénière sur une plateforme de visioconférence (séance enregistrée)</i> → <i>outil pour cette activité : mur d'idées avec notes autocollantes</i>
4	Recommandations	Exercice de priorisation des pistes de solution identifiées à l'atelier précédent, suivi d'un exercice de reformulation de ces pistes de solution sous forme de recommandations <ul style="list-style-type: none"> • <i>mode de consultation : une seule et longue plénière sur une plateforme de visioconférence (séance enregistrée)</i> → <i>outil pour cette activité : sondages sur matrices de chaleur</i>

Étape 1 – Troisième démarche du Service de développement économique

Étant donné que la visée du chantier de la politique de la vie nocturne est de *Réinventer les nuits montréalaises*, il a semblé judicieux d'entreprendre la recherche en utilisant une approche qui, d'une part, n'impose pas d'hypothèse de recherche, et d'autre part, permet de défricher le terrain grâce à de premières observations et interprétations de données qualitatives. En effet, **ce sont les éléments et les catégories d'idées dégagés au cours de la première étape, soit l'étape du diagnostic, qui jettent les bases conceptuelles sur lesquelles sont fondées le reste des travaux de ce chantier, et par extension, du cadre de la politique, si le projet se poursuit.**

Pour répondre à ces exigences de recherche, la troisième démarche du Service de développement économique a été d'attribuer le mandat d'accompagnement à un(e) ethnographe, car l'approche ethnographique s'appuie sur la méthode de l'observation participante — qui est une forme d'accompagnement — pour réaliser une saisie et analyse de données qualitatives basées sur un mode de raisonnement inductif, partant des parties prenantes de la vie nocturne vers la Ville et le Service de développement économique.

Volet I – Plan de travail méthodologique du mandat de recherche

Au cours des premières semaines de son mandat d'accompagnement, la première tâche de la chercheuse Mitacs (ci-après nommée « ethnographe ») consiste à étudier la documentation en lien avec les travaux du chantier de l'étape 1 dans le but de « préparer la première ébauche d'un plan de travail méthodologique spécifiquement adapté aux activités de consultation » que le Service de développement économique avait déjà prévue en automne 2020. La deuxième tâche qui lui est confiée est « de documenter et analyser les quatre séances-rencontres des quatre groupes de travail afin d'alimenter la vision et les orientations de la politique de la vie nocturne ». La troisième tâche est de « rédiger le Volet I du rapport de recherche émettant des stratégies et recommandations servant à faire avancer les travaux des étapes en 2021 ».

Ce qui suit décrit le plan de travail méthodologique élaboré par l'ethnographe en septembre 2020 pour exécuter les trois tâches qui lui ont été confiées par la Commissaire bruit & nuit.

Volet I – Objectifs du mandat de recherche

Les objectifs des activités de recherche ethnographique menées en automne 2020 sont :

1. Faciliter la production et la saisie de données pertinentes aux différentes étapes du chantier de la politique en établissant un modèle de recherche agile en mode continu.
2. Connaître la perspective, les besoins et les aspirations des parties prenantes qui sont encouragées à confronter, puis à concilier leurs points de vue divergents lors des visioconférences en vue de valider, prioriser, bonifier et consolider les connaissances.
3. Dégager de ces échanges itératifs des concepts clés pour construire un cadre de la vie nocturne permettant de structurer clairement les stratégies et recommandations.
4. Reconnaître les lacunes et angles morts de l'étude du volet I pour identifier les parties prenantes, les concepts et les questions qui restent à étudier en aval de l'étape 1/volet I.

Volet I – Approche méthodologique

En organisant une série de consultations avec des groupes de travail, la Commissaire bruit & nuit a créé **un contexte de recherche qui favorise d'une part, l'engagement des parties**

prenantes dans la production de connaissances, et d'autre part, la réflexion collective. L'approche méthodologique doit donc tenir compte du fait que le chantier de l'élaboration de la politique de la vie nocturne veut non seulement interroger le milieu, mais aussi le mobiliser.

En effet, **le but des groupes de travail est la cocréation et l'utilisation des connaissances en collaboration avec le milieu.** Qui plus est, comme ils sont, pour la plupart, des parties prenantes qui seront interpellées par la politique de la vie nocturne, ils sont appelés à produire des connaissances qui soient « actionnables », c'est-à-dire qu'elles doivent pouvoir se traduire en pistes d'actions, en stratégies, en recommandations, en mesures, en initiatives, etc. Par conséquent, dans ce document, **les parties prenantes invitées à partager et à mobiliser leurs connaissances lors de l'étape 1 ont été désignées « partenaires de la recherche ».**

Dans un tel contexte, le rôle du(de la) chercheur(e) est de consigner un processus dont il est témoin. Ici, autant l'ethnographie se présente comme une méthodologie privilégiée pour accompagner la Commissaire bruit & nuit lors des premières étapes de ce chantier de la politique, autant l'observation participante est une méthode qui se prête bien à une telle forme de consultation.

L'ethnographe est ici avant tout une boucle de rétroaction qui s'introduit dans un projet existant pour y participer en observant, en collaborant et en produisant des documents qui traduisent et consignent sur papier les échanges entre les participant(e)s. Toute cette documentation constitue l'ensemble des données saisies. En outre, cette approche permet :

1. D'amorcer une compréhension générale du terrain en documentant les interactions observées entre les partenaires de la recherche lors d'activités déjà organisées par ou pour le milieu avant l'arrivée de l'ethnographe — ici, lors des ateliers des quatre groupes de travail.
2. De valider et d'approfondir cette compréhension par le biais de rétroactions itératives sur la documentation créée par l'ethnographe : les données saisies en aval d'une séance-rencontre des groupes de travail sont présentées aux partenaires de la recherche en amont de la prochaine séance-rencontre pour préciser ces données et établir un langage commun.
3. D'élargir cette compréhension en menant d'autres activités plus ciblées avec de nouvelles parties prenantes identifiées « par effet boule de neige » lors des ateliers de travail.
4. De définir ainsi, petit à petit, l'étendue du terrain d'enquête de la vie nocturne et d'en dégager des concepts propres à l'objet de recherche pour créer son champ de connaissances.

Issus de ces échanges, les concepts générés deviennent des indicateurs communs, facilitant la communication et la collaboration dans les étapes à venir. Ceci permet d'établir une assise

solide pour poursuivre l'élaboration d'une politique de la vie nocturne avec ces partenaires. Si une méthodologie mixte s'avère plus pertinente ultérieurement, ces concepts peuvent alors être opérationnalisés à des fins de recherche, par exemple, sous forme de variables et d'indicateurs utilisés pour formuler des questions de sondage réalisées sur un grand échantillon.

Volet I – processus de recherche et calendrier d'activités

L'ethnographie a pour particularité d'être participative, immersive, subjective et collaborative, par le fait :

- Que l'ethnographe observe et prend part aux activités de consultation, elle devient aussi une partie prenante et une partenaire de la recherche;
- Qu'elle s'imprègne des échanges qui ont lieu au cours de toutes ces activités, elle plonge au cœur des réflexions collectives;
- Qu'elle documente et fait la synthèse de ces réflexions, elle les interprète subjectivement;
- Et, par le fait qu'elle utilise la technique « par effet boule de neige » pour suivre les nouvelles pistes proposées par les partenaires de la recherche lors de consultations, elle collabore avec eux à l'avancement du chantier des connaissances de la vie nocturne.

Par exemple, pendant les ateliers de travail de l'étape 1, plusieurs nouvelles parties prenantes ont été identifiées par les partenaires de la recherche. Pour les inclure dans le processus de consultation, la Commissaire bruit & nuit et l'ethnographe ont facilité des activités de consultation non prévues à l'origine : des groupes de discussion ciblés (*focus groups*) et des entretiens individuels. Alors que les quatre séances-rencontres des quatre groupes de travail ont conduit la production de nouvelles connaissances dans l'étape 1, les quatre groupes de discussion ciblés et les deux entretiens individuels ont contribué à enrichir ces connaissances.

Au total, 22 entretiens ont été réalisés en mode visioconférence avec 77 personnes interrogées dans l'ensemble de ces activités de consultation. La liste complète des partenaires de la recherche est jointe en annexe 1. Désignant par abréviation les séances-rencontres des groupes de travail par « SR », les groupes de discussion ciblés (*focus group*) par « GD » et les entretiens individuels par « EI », le tableau 3 répartit le calendrier de ces activités de consultation en trois catégories tout en indiquant dans la colonne « N », le nombre de participants présents à chaque activité. Quelques personnes ont participé à la fois aux activités de catégorie « SR » et « GD ».

Tableau 3 – Calendrier des différentes activités de consultation menées à l'automne 2020

Code	Description de l'activité	N	Date et plage horaire de l'activité
SR1	1. Économies de la nuit 2. Nuits culturelles et créatives 3. Santé, sécurité et inclusion 4. Espaces et mobilités	10	Lundi 14 septembre 2020 de 10 h à 12 h
		13	Lundi 14 septembre 2020 de 14 h à 16 h
		15	Mardi 15 septembre 2020 de 10 h à 12 h
		14	Mardi 15 septembre 2020 de 13h30 à 15h30
SR2	1. Économies de la nuit 2. Nuits culturelles et créatives 3. Santé, sécurité et inclusion 4. Espaces et mobilités	11	Lundi 28 septembre 2020 de 10 h à 12 h
		10	Lundi 28 septembre 2020 de 13h30 à 15h30
		14	Mardi 29 septembre 2020 de 10 h à 12 h
		13	Mardi 29 septembre 2020 de 13h30 à 15h30
EI1	Catherine Gingras (chercheure)	1	Mercredi 7 octobre 2020 de 13 h à 14 h
EI2	Nargess Mustapha (Hoodstock)	1	Mardi 13 octobre 2020 de 9 h à 10 h
SR3	1. Économies de la nuit 2. Nuits culturelles et créatives 3. Santé, sécurité et inclusion 4. Espaces et mobilités	12	Lundi 19 octobre 2020 de 10 h à 12 h
		9	Lundi 19 octobre 2020 de 13h30 à 15h30
		15	Mardi 20 octobre 2020 de 10 h à 12 h
		12	Mardi 20 octobre 2020 de 13h30 à 15h30
GD1	A. Vie nocturne, transition écologique et résilience	8	Jeudi 29 octobre 2020 de 15 h à 17 h
GD2	B. Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) (secteur de la santé)	3	Mercredi 4 octobre 2020 de 10h30 à 12 h
SR4	1. Économies de la nuit 2. Nuits culturelles et créatives 3. Santé, sécurité et inclusion 4. Espaces et mobilités	11	Lundi 9 novembre 2020 de 10 h à 12 h
		11	Lundi 9 novembre 2020 de 13h30 à 15h30
		13	Mardi 10 novembre 2020 de 10 h à 12 h
		11	Mardi 10 novembre 2020 de 13h30 à 15h30
GD3	C. Logistique et vie nocturne	8	Mardi 17 novembre 2020 de 10 h à 12 h
GD4	D. Veilleur(euse)s de nuit, Sociétés de développement commercial (SDC), Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM)	3	Mercredi 16 décembre 2020 de 15 h à 16 h

Volet I – outils et techniques de recherche

Nombre d'ethnographes mènent leur travail de terrain en distanciel grâce à des outils numériques et aux plateformes en ligne depuis maintenant plus de deux décennies. Cette tendance s'affirme avec le temps. Parmi les pratiques ethnographiques soutenues par les technologies émergentes, l'enregistrement des échanges verbaux ou textuels intervenus au cours de visioconférences, de clavardages instantanés et de messagerie courriel est devenu une technique de recherche avalisée pour une première saisie de données qualitatives.

Étant donné que la Ville de Montréal utilise la Suite Google™ d'applications bureautiques depuis 2019, les seize séances-rencontres des groupes de travail, les quatre groupes de discussion ciblés et les deux entretiens individuels décrits dans le Tableau 3 ont été animés et enregistrés sur la plateforme GoogleMeet™. De plus, la fonction clavardage de cette plateforme de visioconférence a été utilisée par tous pendant les échanges en direct pour partager des informations complémentaires, telles que des hyperliens, des noms de document, des précisions techniques, des réponses à des questions lancées à tous sous forme de sondage et la contribution écrite d'un(e) participant(e) ayant une connexion audio défectueuse. Pour la première et la troisième séance-rencontre décrite dans le tableau 3, la Commissaire bruit & nuit a également utilisé la plateforme Klaxoon™ pour construire un mur d'idées avec des notes autocollantes de couleur. Tous ces murs d'idées ont été ensuite enregistrés par capture d'écran.

Une description du déroulement des trois catégories d'activités de consultation incluses dans le tableau 3 — soit les ateliers des groupes de travail, les groupes de discussion ciblés et les entretiens individuels — sont jointes respectivement en annexes 2, 3 et 4. Au cours de l'automne 2020, les partenaires de la recherche ont rempli et signé un formulaire autorisant l'enregistrement des entretiens réalisés sur GoogleMeet™. Distribué par la Commissaire bruit & nuit, un exemplaire de ce formulaire de consentement se trouve en annexe 5. De plus, le consentement éclairé était répété verbalement au début de chaque entretien enregistré.

Pour les échanges asynchrones, la messagerie courriel a servi à préciser et à valider les renseignements, mais aussi à partager des documents. Par exemple, plusieurs partenaires de la recherche ont proposé des études, des guides, des rapports et des sites Web pour éclairer le chantier de l'élaboration de la politique de la vie nocturne. La messagerie courriel a également permis de communiquer avec des sources externes pour obtenir des informations manquantes.

L'ensemble de cette documentation écrite et audiovisuelle constitue les données qualitatives brutes recueillies pour préparer le rapport de recherche du volet I. Un deuxième niveau de saisie a été fait par l'ethnographe à l'écoute des 22 bandes d'enregistrement sur GoogleMeet™: les propos des partenaires de la recherche ont été consignés parfois verbatim, parfois paraphrasés pour produire un compte-rendu aussi fidèle que possible de chaque activité de consultation, lequel comprenait toujours aussi le contenu du clavardage et les sources citées.

Un premier niveau d'analyse de contenu thématique a également été réalisé dans chacun de ces comptes-rendus. La forme de représentation était adaptée à la forme qu'avait prise l'activité de consultation. Par exemple, les données qualitatives saisies lors de la deuxième série de séances-rencontres des ateliers de travail ont été représentées par des matrices thématiques pour synthétiser la grille FFOM. Alors que pour les groupes de discussion ciblés, les concepts et pistes de solutions clés étaient systématiquement soulignés en caractère gras. Dans tous les comptes-rendus, les données étaient regroupées par thèmes, lesquels étaient identifiés par un titre souligné en en-tête. Comme ces comptes-rendus étaient partagés avec les partenaires de la recherche pour validation ou pour préparer les activités suivantes, à ce stade d'analyse, il était important de préserver l'intégrité des données pour ne pas nuire au processus itératif.

Par ailleurs, comme la deuxième tâche qui a été confiée à l'ethnographe est « de documenter et analyser les quatre séances-rencontres des quatre groupes de travail afin d'alimenter la vision et les orientations de la politique de la vie nocturne », les comptes-rendus des troisièmes et quatrièmes séances-rencontres présentaient des recommandations et des reformulations pour soutenir le travail de la Commissaire bruit & nuit dès la fin des ateliers de travail en novembre.

Finalement, pour réaliser la troisième et dernière tâche qui lui a été confiée, l'ethnographe a préparé un portrait synthèse de l'ensemble des activités de consultation menées en automne 2020 tel que décrit dans le tableau 3. Ce portrait synthèse est en quelque sorte la synthèse des 22 comptes-rendus dans lequel on retrouve un premier niveau d'analyse thématique.

Cinq techniques sont utilisées dans la production des connaissances de ce portrait synthèse :

1. Organiser l'ensemble des données qualitatives de façon cohérente et intelligible
2. Représenter les concepts clés dans un ordre logique qui cadre le fondement de la politique
3. Présenter les résultats de façon à qu'ils puissent être adaptés en fonctions des réalités
4. Créer le maximum de liens entre les idées émises par les partenaires de la recherche
5. Éviter d'être trop général ou trop prescriptif pour inspirer le chantier sans le restreindre

C'est dans cet esprit que la section suivante propose de représenter la synthèse des données.

Résultats de la recherche – volet I

Cette section du rapport de recherche a pour objectif de dresser un portrait synthèse des résultats des activités de consultation menées sur la vie nocturne en automne 2020.

Un premier niveau d'analyse fait émerger le constat suivant : une grande partie des données recueillies lors des entretiens soulève des enjeux qui touchent à la fois le jour et la nuit. Ils ne sont donc pas spécifiques à la nuit, mais d'ordre plus général. De plus, à la lumière des discussions de groupe, il s'avère que certaines données représentent des valeurs immatérielles auxquelles les partenaires de la recherche souhaiteraient que la politique de la vie nocturne adhère, alors que d'autres projettent plutôt les causes, conditions et actions favorisant sa réussite. Pour refléter ces distinctions, les résultats sont déclinés en six parties, lesquelles s'imbriquent les unes dans les autres. Cette séquence de présentation des résultats vise à proposer un ordre logique de lecture des données, tout en évitant les dédoublements et chevauchements inutiles.

Dans cette section, la première partie cerne les enjeux spécifiques à la vie nocturne soulevés dans le cadre des activités de consultation. La deuxième partie propose des pistes de solutions

qui, dans leur ensemble, amorcent une réponse à ces enjeux. La troisième partie identifie les priorités stratégiques envisagées pour faire face à ces enjeux à court, moyen et long terme. La quatrième partie intègre l'ensemble des propositions structurantes émises par les partenaires de la recherche aux réalités montréalaises. C'est le « cadre de la nuit », l'armature sur laquelle peut s'élaborer une politique de vie nocturne en tenant compte de la démarche de consultation réalisée en automne 2020. Cette partie met l'emphase sur ce qui devrait être mis en place pour qu'une telle politique ait à la fois une raison d'être et une légitimité. La cinquième partie a pour objet l'ensemble des valeurs que les partenaires de la recherche associent à la politique de la vie nocturne. Cette partie propose aussi des liens avec les unités administratives, les plans et les programmes de l'appareil municipal en vue de piloter la politique dans la même direction que les orientations et actions actuelles de la Ville. La sixième partie identifie certains partenariats menant potentiellement à la réalisation de la politique de la vie nocturne. Les deux dernières parties décrivent donc les arrimages possibles entre la politique de la vie nocturne et ses services partenaires intra et extramunicipaux, en vue de bien coordonner la planification de la vie nocturne tout en demeurant fidèles aux valeurs qui y sont associées.

Les enjeux de la nuit

L'ensemble des entretiens menés avec les partenaires de la recherche permettent d'identifier cinq grands enjeux qui sont spécifiques à la vie nocturne à Montréal. Bien que chaque enjeu représente une problématique unique, c'est-à-dire, une catégorie de problèmes présentant des caractères communs, ces cinq enjeux de la nuit sont en fait des phénomènes interreliés au sens où ils sont mutuellement réciproques. Ils sont présentés ici en ordre de succession pour guider l'élaboration d'une politique qui vise à résoudre, encadrer, gérer et traiter les défis qui font actuellement le plus fortement obstacle à la vitalité des nuits montréalaises. Cette partie propose des réponses à la première question de recherche, soit : « **Quels sont les principaux enjeux qui font entrave à l'essor de la vie nocturne à Montréal ?** »

1. La cohabitation harmonieuse entre les citoyen(ne)s ayant des besoins divergents :

- Les conflits d'usages, surtout entre les besoins des résident(e)s et des usager(ère)s nocturnes
- Les nuisances nocturnes, surtout le bruit, les incivilités et la pollution lumineuse
- La difficulté de parvenir à un juste équilibre entre la mixité et l'incompatibilité des usages
- Une planification de la vie nocturne qui ne préconise pas la complémentarité d'usages
- Les obstructions au développement agile d'événements d'une nuit ou de courte durée
- Le manque de mesures qui responsabilisent les parties sans les accabler
- La nécessité de dissiper les malentendus en communiquant plus effectivement

- La difficulté de trouver les bons outils pour chercher et trouver des solutions
- La faible acceptabilité sociale qu'occasionnent les problèmes de cohabitation

2. **Le cadre réglementaire trop répressif et mal adapté aux réalités sur le terrain :**

- La réglementation sur le bruit fait obstacle à la recherche de solutions et à la résolution de problèmes parce qu'elle est complexe, prohibitive et appliquée trop subjectivement
- Les paliers de gouvernement municipal, provincial et fédéral travaillent « en silo » en ce qui a trait à leur réglementation ce qui nuit aux effets des règlements sur la métropole
- La question des heures d'ouverture des commerces, des espaces publics et des parcs dépend de priorités, lois et règlements relevant de différents paliers de gouvernement
- Les règlements (et permis) en lien avec la vente d'alcool ne tiennent pas compte de la rentabilité et de la diversité des nouveaux modèles d'affaires et pratiques sur le terrain
- Les situations où les gens opèrent sans permis ou certification la nuit sont mal gérées
- Les règlements d'occupation sont trop contraignants parce qu'ils sont liés à une fonction permanente et dédiée, ce qui limite à un seul usage (et usager(ère)) un local ou un bâtiment
- La réglementation en lien avec le zonage a tendance à devenir rapidement obsolète parce qu'elle ne progresse pas du tout à la même vitesse que les changements sur le terrain
- Le manque de visibilité à long terme sur le lien entre la réglementation et l'économie
- Le besoin d'anticiper les effets rebonds des modifications dans la réglementation

3. **Les défis de la localisation et de la planification des sites de la vie nocturne:**

- Le manque de réflexion stratégique dans le choix des emplacements de la vie nocturne
- L'inadéquation entre les caractéristiques et les fonctions des espaces de la vie nocturne
- Le besoin d'assurer davantage la diversité, l'inclusion, la participation et la créativité

- La non-mise en valeur des lieux, des ressources et des pratiques culturelles existants
- La nécessité d'optimiser les ressources et les dépenses par une planification progressive
- L'importance de faire connaître et de rendre accessible les espaces de la vie nocturne
- La non-conformité aux normes de sécurité et de santé, y compris de la crise sanitaire
- Une conception de l'aménagement qui exclut les technologies innovantes en émergence

4. **L'insuffisance de services et de ressources humaines et matérielles :**

- La restriction des offres de mobilité nocturne surtout dans les transports publics
- Le nombre insuffisant d'espaces de stationnement disponibles aux non-résident(e)s
- La pauvreté du choix dans l'offre alimentaire pour les usager(ère)s et travailleur(euse)s de nuit
- Le manque de ressources humaines et matérielles pour opérer la nuit sur le territoire
- L'absence d'intervenant(e)s sur le terrain pour assurer la santé et le vivre-ensemble
- La difficulté d'accès la nuit à l'eau potable, l'électricité, la connectivité et aux toilettes
- L'inaccessibilité de certaines infrastructures nécessaires à l'échelle très locale

5. **La vulnérabilité, le sentiment d'insécurité et la sécurité sur le territoire :**

- Des facteurs comme les risques accrus de violence, d'agression sexuelle, de criminalité, mais aussi de répression ont une incidence négative sur notre sentiment de sécurité
- Des facteurs comme la mixité d'usages, l'achalandage, l'accessibilité, le bruit, l'éclairage et l'aménagement peuvent avoir une incidence positive sur notre sentiment de sécurité
- La sécurité est directement proportionnelle au degré de vulnérabilité des gens, ce qui rend la nuit moins accessible et plus dangereuse pour certaines personnes (femmes, personnes plus âgées, racisées ou en situation de handicap, etc.)
- La fiabilité, la fréquence et l'accessibilité des offres de transport la nuit joue un

rôle clé dans la sécurité, car plus l'attente est longue, plus les risques d'agression augmentent

- L'intensification des comportements à risques la nuit a des incidences sur la sécurité
- L'offre nocturne n'est pas universellement accessible pour cause de discrimination

Les mesures de la nuit

Pour répondre aux principaux enjeux soulevés à l'automne 2020, les partenaires de la recherche ont proposé de nombreuses pistes de solution saisies sur des notes autocollantes, puis organisées sur des murs d'idées lors des séances de remue-méninges. Dans leur ensemble, ces mesures sont des moyens que la Ville pourrait prendre en considération pour développer et assurer la vitalité de la vie nocturne sur le territoire tant aux plans culturel et social, qu'au plan économique. La partie qui suit propose donc de répondre à la deuxième question de recherche de cette étude, soit : « **Quelles sont les mesures envisagées pour répondre aux enjeux de la vie nocturne ?** ».

A. Adopter une approche expérimentale, méthodique, exploratoire, itérative et progressive par le biais de projets-pilotes et d'une planification par étapes :

- a. **Expérimentale** : mettre les stratégies à l'essai dans le cadre de projets-pilotes
- b. **Méthodique** : planifier les stratégies de façon à ce qu'elle puisse être étudiées
- c. **Exploratoire** : évaluer ces stratégies sur le terrain pour étudier leurs effets
- d. **Itérative** : adapter les stratégies en apprenant des enseignements observés
- e. **Progressive** : croître la vie nocturne graduellement en fonction des ressources

B. Identifier et développer des sites, artères et secteurs dédiés à la vie nocturne :

- a. Relancer, mettre en valeur et protéger les sites, artères et secteurs déjà existants
- b. Cultiver de nouveaux sites, artères et secteurs – laboratoires pour la vie nocturne
- c. Dynamiser des espaces et secteurs industriels par leur « réutilisation » nocturne
- d. Transformer des friches urbaines en « parcs éphémères » à usages nocturnes
- e. Valoriser des espaces naturels dans une perspective d'appropriation nocturne

C. Collaborer avec le milieu de la recherche pour ouvrir de nouveaux horizons:

- a. Former des partenariats de recherche pour réaliser et étudier les projets-pilotes
- b. Étudier et documenter la diversité des usages nocturnes, ainsi que leurs enjeux
- c. Développer des plateformes pour recueillir, échanger et diffuser ces données
- d. Utiliser le partage de données ouvertes pour agir avec agilité sur le terrain
- e. Soutenir la création d'observatoires sur des sujets en lien avec la vie nocturne

D. Développer une approche à volets multiples pour gérer les nuisances sonores

- a. Favoriser la cohabitation entre les usages en pratiquant la médiation sur le terrain
- b. Différencier les plaintes de bruit résidentielles des plaintes de bruit commerciales
- c. Cartographier les plaintes de bruit commerciales pour prioriser les actions
- d. Orienter les études acoustiques des sites vers la recherche de solutions
- e. Inciter toutes les parties à dialoguer et à collaborer pour les responsabiliser

E. Inclure les citoyen(ne)s dans le chantier de l'élaboration de la politique :

- a. Consulter les citoyen(ne)s, le milieu communautaire et les usager(ère)s de la vie nocturne
- b. Considérer leurs perspectives dans l'élaboration de la politique de la vie nocturne
- c. Assurer une meilleure représentation de toutes ces parties dans sa mise en œuvre
- d. Cultiver des modèles « ascendants » permettant à toutes ces parties de contribuer
- e. Renforcer la cohésion et l'acceptabilité sociales en impliquant toutes ces parties

F. Réaliser une revue des meilleures pratiques qui servira de base de référence à l'élaboration de la politique de la vie nocturne :

- a. Identifier les grandes villes où la vie nocturne est actuellement en plein essor
- b. Étudier leurs pratiques en matière de gouvernance, gestion du bruit, etc.
- c. Établir une base de référence théorique selon la revue des meilleures pratiques
- d. Réviser cette base de référence en fonction des réalités pratiques sur le terrain
- e. Créer le fondement de la politique en combinant les aspects théoriques et concrets

G. Mettre en place un système de gouvernance de la vie nocturne équilibré

- a. Étudier plus en profondeur la question des modèles de gouvernance nocturnes possibles
- b. Envisager des modèles pouvant assurer une représentation par arrondissement
- c. S'assurer que ces modèles tiendront compte du large spectre de parties prenantes
- d. Déterminer lequel de ces modèles est le mieux adapté à la réalité montréalaise
- e. Intégrer les comités de citoyen(ne)s et les groupes communautaires à ce modèle

H. Dresser une politique qui développe la vie nocturne à travers différents prismes

- a. Créer un cadre favorisant l'émergence de nouveaux modèles d'affaires la nuit
- b. Faire la place tant aux projets à très petite échelle qu'aux projets de plus grande envergure
- c. Encourager et soutenir la mixité des usages tant conventionnels qu'alternatifs⁴
- d. Considérer les besoins citoyens, communautaires, commerciaux, industriels, etc.
- e. Miser sur l'existant, l'imagination, l'esprit d'innovation, la culture et la créativité

I. Adapter le cadre réglementaire en vue de mieux soutenir les économies nocturnes

- a. Intégrer le principe « d'agent de changement » au cadre réglementaire
- b. Analyser en profondeur chaque enjeu réglementaire avec des parties prenantes des trois instances réglementaires dans le cadre de groupes de travail ciblant ledit enjeu⁵
- c. Remanier les règlements en les harmonisant à la politique de la vie nocturne
- d. Simplifier et alléger la procédure bureaucratique pour favoriser l'entrepreneuriat
- e. Uniformiser la réglementation et son application sur tout le territoire

⁴ Les partenaires de la recherche utilisent plusieurs oppositions qui, lors des consultations, semblaient interchangeables, tels que conventionnel-alternatif, formel-informel et existant-émergent, etc. Comme, d'un point de vue conceptuel, ces oppositions définissent un spectre entre deux idées qui s'opposent, tout événement ou acteur(trice) existe dans ce spectre dans un état transitoire vers l'un ou l'autre des pôles.

⁵ Les trois instances réglementaires sont : 1) ceux qui font les règlements : par exemple, le Service du greffe, le Service des affaires juridiques, le Service de l'urbanisme et de la mobilité et la Régie des alcools, des courses et des jeux ; 2) ceux qui appliquent les règlements : l'inspectorat et le SPVM ; et 3) ceux qui sont sujets aux règlements, tels les propriétaires de salles, tenancier(ère)s de bars, restaurateur(trice)s, propriétaires de commerces de proximité, organisateur(trice)s d'événements, entrepreneur(e)s, disquaires, libraires, etc.

J. Créer et tenir des tables multidisciplinaires pour répondre aux enjeux de la vie nocturne sur le terrain, surtout en lien avec la santé, la sécurité et l'inclusion :

- a. Utiliser des catégories autres que celles des groupes de travail pour ces tables
- b. Réunir différentes expertises disciplinaires en santé, sécurité et inclusion
- c. Inclure les parties prenantes de la vie nocturne sur le terrain (ex. : commerçant(e)s)
- d. Chercher des solutions concrètes aux besoins des populations vulnérables
- e. Adopter une approche interdisciplinaire et collaborative pour intégrer les idées

K. Arrimer les instances municipales et provinciales en santé et sécurité nocturnes :

- a. Déployer des équipes mixtes du SPVM toute la nuit dans les quartiers concernés⁶
- b. Implanter plus de services de réduction des méfaits en collaborant avec la DRSP⁷
- c. Réunir les trois paliers sur toutes les questions touchant les normes du travail
- d. Travailler avec Projets autochtones du Québec et Santé des autochtones Canada
- e. Encadrer la tenue d'événements d'envergure en se coordonnant avec la CMUSC⁸

L. Responsabiliser la population sur les questions de santé et de sécurité nocturnes

- a. Entreprendre des campagnes encourageant les « bons comportements » la nuit
- b. Offrir des formations de « témoin actif » pour prévenir les agressions sexuelles
- c. Sécuriser les déplacements des gens qui en ont besoin en les accompagnant
- d. Pratiquer des marches exploratoires pour que tous comprennent les risques
- e. Sensibiliser la population aux droits de tous à l'espace public, et à leurs besoins

⁶ Les équipes mixtes sont constituées d'un(e) agent(e) de police du SPVM jumelé(e) à un intervenant(e) de proximité, comme un(e) travailleur(se) social(e) : [l'Équipe de soutien aux urgences psychosociales \(ÉSUP\)](#) et [l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance \(ÉMRII\)](#), sont toutes deux des initiatives réalisées en partenariat avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, donc un arrimage entre la ville et la province.

⁷ La Direction régionale de santé publique (DRSP), et plus spécifiquement Santé Montréal.

⁸ La Coordination des mesures d'urgence et de la sécurité civile, qui relève du gouvernement provincial.

M. Proposer des formations, des guides et des outils pour soutenir la vie nocturne

- a. Sensibiliser les opérateurs aux exigences réglementaires du [guide de sécurisation](#)
- b. Fournir un guide sur l'aménagement acoustique aux salles de spectacle et bars
- c. Cartographier les incidents, les dangers et les risques survenus sur le territoire
- d. Offrir des formations sur [l'intervention en milieu festif](#) à toutes parties concernées
- e. Créer un portail de partage de données ouvertes en lien avec la vie nocturne

N. Concevoir un plan d'action qui coordonne la mobilité avec l'usage des sites, artères et secteurs dédiés à la vie nocturne :

- a. Favoriser l'accès de nuit à des modes de transport sécuritaires, collectifs et actifs
- b. Arrimer et intégrer la mobilité durable à l'aménagement des espaces nocturnes
- c. Assurer une offre de transport en commun reliant les banlieues à Montréal la nuit
- d. Créer des « voies culturelles nocturnes » avec des pistes cyclables et navettes
- e. Prioriser la fiabilité, la sécurité et l'éclairage dans la planification de la mobilité

Les priorités stratégiques de la nuit

Pour guider, étape par étape, le chantier de l'élaboration de la politique de la vie nocturne montréalaise, les partenaires de la recherche ont suggéré un certain nombre de priorités stratégiques selon différents horizons prévisionnels lors des activités de consultation. À cet effet, ce qui suit propose une réponse à la troisième question de recherche de cette étude, soit : « **Quelles priorités stratégiques répondent aux enjeux à court, moyen et long terme ?** »

1. Cinq priorités stratégiques à très court terme (six mois) :

- 1.1. Soutenir la revitalisation et le développement de sites de la vie nocturne
- 1.2. Expérimenter des solutions aux problèmes liés à la réglementation
- 1.3. Pratiquer une approche favorisant la médiation et l'inclusion sur le terrain
- 1.4. Consulter et impliquer les citoyen(ne)s, les usager(ère)s et le milieu communautaire
- 1.5. Étudier les initiatives entreprises sur le terrain pour les évaluer en temps réel

2. Cinq priorités stratégiques à court terme (un an) :

- 2.1. Mettre en place un modèle de gouvernance
- 2.2. Élaborer une charte et une politique de la vie nocturne

- 2.3. Développer une meilleure boîte à outils pour la gestion du bruit
- 2.4. Multiplier les sites-laboratoires de la vie nocturne sur le territoire
- 2.5. Collaborer avec le milieu de la recherche pour étudier la vie nocturne

3. Cinq priorités stratégiques à moyen terme (trois ans) :

- 3.1. Instituer des tables de concertation « ascendantes » par arrondissement
- 3.2. Développer des sites et quartiers culturels nocturnes excentrés
- 3.3. Alléger et adapter le processus bureaucratique et réglementaire
- 3.4. Soutenir l'émergence de nouveaux modèles d'affaires nocturnes
- 3.5. Créer un portail interactif de la vie nocturne pour la promouvoir et l'étudier

4. Cinq priorités stratégiques à long terme (cinq ans) :

- 4.1. Reconnaître le patrimoine de la vie nocturne par un « statut de la nuit »
- 4.2. Créer des maillages culturels et commerciaux à l'échelle internationale
- 4.3. Compléter une refonte en profondeur du cadre réglementaire en lien avec la nuit
- 4.4. Assurer l'accessibilité universelle aux sites et aux offres nocturnes
- 4.5. Planifier les ressources humaines et matérielles en fonction de la demande

5. Cinq priorités stratégiques à très long terme (10 ans) :

- 5.1. Développer un plan de gestion de la logistique urbaine de nuit
- 5.2. Raccorder les infrastructures avec l'utilisation des espaces nocturnes
- 5.3. Utiliser les technologies de pointe pour rationaliser la gestion de la vie nocturne
- 5.4. Proposer une vaste gamme d'activités nocturnes inédites toutes les saisons
- 5.5. Soutenir la croissance des nuits montréalaises à l'échelle internationale

Le cadre de la nuit

Alors que les trois parties précédentes avaient pour visée de répondre aux trois premières questions de recherche, les trois parties qui suivent tentent de répondre à la quatrième, soit : « **Comment ces mesures et priorités peuvent-elles être structurées en plan d'action ?** »

Ici, la quatrième partie propose un « cadre de la nuit » dont la fonction est de structurer en scénario les pistes de solution envisagées au cours des consultations. La liste en cascade suivante identifie les éléments proposés pour représenter les résultats de la recherche :

vie nocturne (l'objet de la recherche)

ses dimensions (ses trois matières premières qui se déclinent en A., B. et C.)

ses vecteurs (titre de rubrique **en caractères gras** identifiés sous A., B. ou C.)

ses stratégies (en caractères gras et soulignés dans le texte)

ses recommandations (*en italique* précédées de ces flèches →)

Dimensions du cadre de la nuit

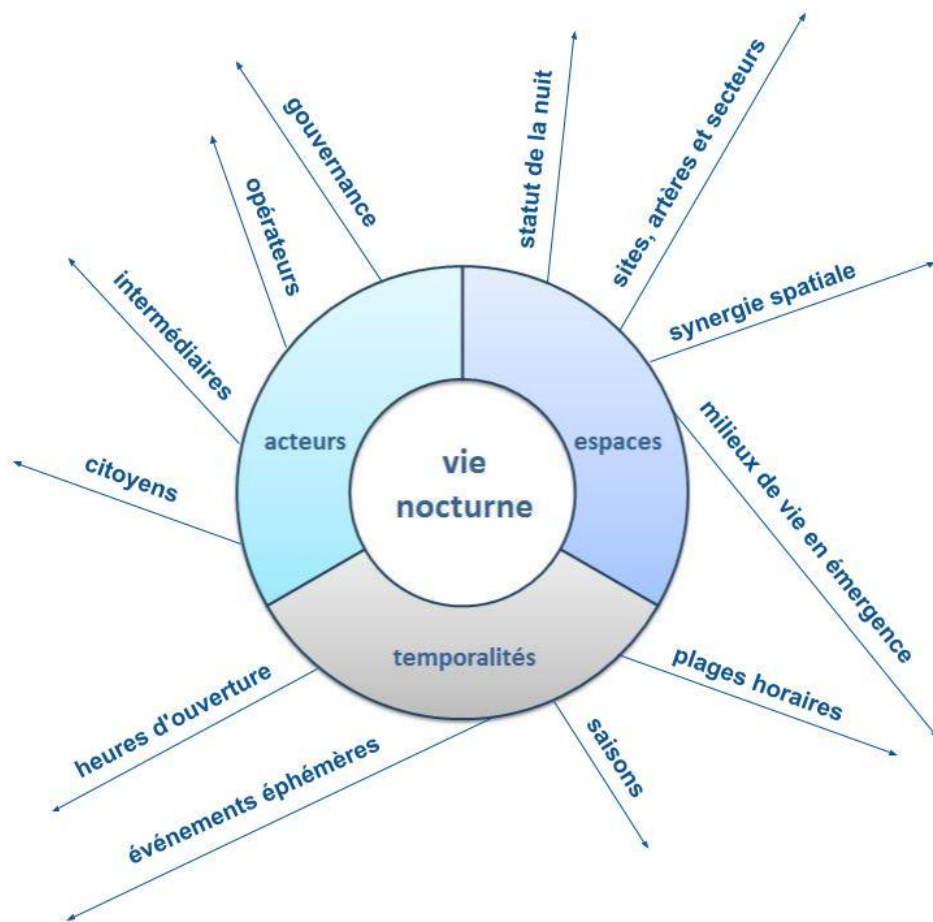


Diagramme 1 – Diagramme représentant les trois dimensions et les vecteurs du cadre conceptuel de la vie nocturne à Montréal issus des consultations.

Ce modèle propose que le cadre de la nuit s'articule autour des trois dimensions suivantes : les acteur(trice)s de la nuit, les espaces de la nuit et les temporalités de la nuit. Ce sont les matières premières des nuits montréalaises. Chaque dimension peut contenir un nombre indéfini d'éléments. Par exemple, les parties prenantes de la nuit peuvent comporter 50 ou 5000 acteur(trice)s, selon les données disponibles ou les analyses qui sont à faire. Les dimensions

sont proposées ici comme un outil qualifiant chaque aspect de la vie nocturne à l'étude, en commençant par les questions : Qui? Où? Quand? Une telle conception propose une politique qui fait valoir que ce sont les acteur(trice)s, l'espace et le temps qui structurent la vie nocturne à Montréal. Ceci contraste avec une perspective qui envisagerait que ce soit l'économie, les industries culturelles, l'environnement bâti, la réglementation existante, les infrastructures ou tout autre épiphénomène qui dans la logique suivie, en deviennent un produit.

Vecteurs des nuits montréalaises

De ces trois dimensions émergent les vecteurs de la nuit. Ces vecteurs sont des rubriques qui définissent des domaines d'action clés de la vie nocturne sur le territoire montréalais. Leur fonction est d'indiquer les lignes de force conceptuelles qui caractérisent la nuit. Comme l'indique le diagramme 1, chaque vecteur est classé dans la dimension qui s'en rapproche le plus étroitement : les acteur(trice)s de la nuit, les espaces de la nuit et les temporalités de la nuit.

A. Les acteur(trice)s de la nuit

L'organe de gouvernance de la vie nocturne : la représentation et la gestion

Bien que les partenaires de la recherche s'entendent sur l'importance primordiale de la mise en place d'un système de gouvernance spécifique à la vie nocturne, ils ne s'entendent aucunement sur la forme que cette gouvernance doit prendre. Nous savons, par exemple, que plusieurs métropoles à travers le monde ont un(e) « maire(sse) de la nuit » ou des « attaché(e)s de la vie nocturne », et certes, depuis 2020, la Ville emploie la « Commissaire, bruit & nuit », mais il pourrait être pertinent de réfléchir au modèle de gouvernance de la nuit le mieux adapté aux nuits montréalaises. Une mairie? Un bureau? Un réseau? Un partenariat? Un conseil? Un observatoire? Un regroupement? Ou un hybride de certaines de ces formes?

Quoi qu'il en soit, les partenaires de la recherche suggèrent que ce modèle ait à la fois une certaine autonomie et une représentativité équilibrée au sens où elle inclurait non seulement les parties prenantes interpellées par la vie nocturne, mais aussi la voix des citoyen(ne)s et des organismes communautaires. Comme il a beaucoup été question de penser la vie nocturne à l'échelle des quartiers, il est proposé que des comités se forment sur des visions et projets nocturnes par arrondissement. Ainsi, des comités de quartier décideraient de la planification de leur propre vie nocturne. Comme la question de la gouvernance demeure actuellement ouverte, une telle proposition appelle à un examen et à un débat plus approfondis.

Pour orienter le choix d'un système de gouvernance, il faut d'abord commencer par en définir les fonctions : est-ce qu'il centralise la prise de décision? Propose une vision? Délègue les pouvoirs ? Distribue les ressources ? Coordonne les actions? Fait état des besoins et des problèmes? Assure des services? Gère les plaintes? Promouvoit les activités nocturnes? Tout ceci reste en plan pour le moment. Pour commencer, des **projets-pilotes relatifs à la vie**

nocturne seraient l'occasion de mettre à l'essai des modèles de gouvernance à court terme et à petite échelle - soit à l'échelle des quartiers ou à l'échelle de l'être humain.

→ recommandation : *Réaliser une étude des meilleures pratiques en matière de gouvernance urbaine nocturne à travers les métropoles du monde et présenter les résultats à la Ville afin qu'elle puisse choisir et mettre en place un système de gouvernance de la vie nocturne adapté aux réalités et ressources existantes de la Ville et à sa Vision et Orientations pour la vie économique nocturne.*

Les citoyen(ne)s de la nuit : la mission et la participation

Que la vie nocturne soit à la fois inclusive et ouverte à la diversité fait consensus parmi les partenaires de la recherche, ce qui implique que sa politique devrait être conçue pour tous les montréalais(es), sans exception. Considérant que la cohabitation harmonieuse est ici l'enjeu principal, il devient nécessaire de chercher constamment le juste équilibre entre la diversité et la sécurité, tout en tenant compte du fait que ces deux privilèges s'appliquent à tous les montréalais(es) quelque soit leur identité et leurs conditions de vie. Par exemple, comme la sécurité des populations vulnérables de la nuit est intimement liée à leurs problèmes de santé, l'inclusion et leur place dans la vie nocturne les touchent tout autant, sinon plus, que les festivaliers, les touristes, les étudiant(e)s, les travailleur(euse)s de nuit, etc.

Dans le cadre de la démarche de consultation menée en automne 2020, une grande importance est accordée à l'idée de **mener des campagnes de sensibilisation et d'encouragement des « bons comportements la nuit », en associant ces campagnes à des valeurs de civilité, de respect de la diversité, de l'équité, de l'inclusion et du partage des espaces nocturnes.** Pour ce faire, il faudrait d'abord définir ce que sont ces « bons comportements la nuit », en commençant par répondre à la question : quels sont les principaux objectifs des nuits montréalaises, les principes qui en découlent et les valeurs qui y sont associées? **Pour formaliser cette démarche, il est proposé de préparer un « manifeste de la vie nocturne », qui documente ces intentions.** À noter qu'en 2017, le programme électoral de Projet Montréal proposait d'adopter une Charte montréalaise de la vie nocturne pour en favoriser l'encadrement et la mise en valeur.⁹ Si l'idée n'est pas nouvelle, elle n'en revenait pas moins dans les discussions de groupe, soit explicitement sous forme de demande, ou implicitement, lorsque, par exemple, on émettait des recommandations telles que « veiller à ce que les gens en état d'ébriété soient accompagnés la nuit et non laissés à eux-mêmes ». Pour soutenir adéquatement la cohabitation harmonieuse, il faut fonder un contrat social qui guide et rassemble les citoyens de la nuit autour d'un projet commun. Quel est ce projet?

→ recommandation : *Dresser l'ébauche d'une charte énonçant clairement la mission et les principes directeurs de la vie nocturne montréalaise en s'inspirant de la démarche de consultation réalisée en automne 2020, puis organiser des événements et des consultations publiques en 2021 pour y apporter des révisions qui tiennent compte des perspectives*

⁹ Projet Montréal. (2017). [Programme 2017](#). Programme du parti. 61 pages.

citoyennes dans le but d'établir une base commune et de consolider l'engagement de tous les citoyen(ne)s de la nuit sous l'égide de cette charte.

Les opérateur(trice)s de nuit : l'accompagnement et la responsabilisation

Le jour comme la nuit, une des causes premières de la problématique des conflits d'usage est la difficulté d'appliquer une réglementation complexe et parfois contradictoire qui est peu ou mal adaptée aux réalités sur le terrain, notamment en ce qui a trait à la réglementation sur le bruit. Les partenaires de la recherche identifient de nombreux règlements directement associés à la gestion du bruit la nuit, soit : les permis de réunion, les permis d'alcool, le protocole « Rave », etc. À noter que les nuisances sonores ne sont pas les seuls facteurs qui font obstacle à la cohabitation harmonieuse la nuit, puisque la pollution lumineuse, les incivilités, les risques touchant la sécurité, les agressions et les actes criminels, de même que le manque de ressources salutaires la nuit se présentent comme tout autant de menaces au vivre ensemble.

En termes de ressources humaines sur le terrain, les opératrices et opérateurs de nuit — soit les parties prenantes responsables de la tenue d'activités économiques ou culturelles la nuit — sont sans doute les mieux placés pour assurer la cohabitation harmonieuse, puisqu'ils sont d'une part, en première ligne, et d'autre part, intéressés à protéger leurs propres intérêts, surtout si ces activités sont pour eux un mode important de subsistance. De plus, elles ou ils ont vraisemblablement acquis l'expérience nécessaire pour faire face aux problèmes. Par exemple, un(e) propriétaire de bar a tout intérêt à faire en sorte que ses clients ne deviennent pas trop intoxiqués, agressifs ou bruyants à l'intérieur et à l'extérieur de son établissement afin d'assurer sa coexistence avec ses autres clients, ainsi que les résidents et locataires avoisinants.

En ce sens, il est dans l'intérêt public de les aider, de les soutenir et de les responsabiliser. Les nombreuses suggestions à cet effet faites par les partenaires de la recherche se résument en une formule simple : « que la Ville traite les opératrices et opérateurs de la nuit comme ses partenaires de la nuit plutôt que comme des contrevenants aux règlements ». En vue de faciliter une telle approche, **une personne-ressource serait désignée pour répondre aux besoins particuliers d'une opératrice ou d'un opérateur en assurant gratuitement ou à faibles coûts des services d'accompagnement, de formation et de soutien en lien avec les demandes de permis, la conformité aux normes de sécurité, la pollution lumineuse, les évaluations sonores, l'insonorisation, les réfections acoustiques, la juste identification de la source d'un problème et la recherche de solutions avec une boîte à outils qui inclut la médiation.**

À noter que les partenaires de la recherche remarquent que certaines organisations existantes ont déjà l'expertise pour offrir de tels services d'accompagnement dans un vaste champ de compétences. À titre d'exemple, selon un sondage réalisé par et avec des acteurs de la scène alternative, 90% des opératrices et opérateurs souhaiteraient avoir une formation et un guide pratique qui leur permettrait de mieux comprendre et suivre la réglementation, formation qui pourrait être facilitée par le programme [ParcoursC3 : créativité, culture et croissance](#).

Plus concrètement, alors que la Ville de son côté pourrait s'engager à prendre en charge une évaluation du niveau de décibels avant l'ouverture d'un établissement ou la tenue d'un événement — y compris mesurer les impacts sonores dans le voisinage afin de faire des diagnostics adaptés à chaque cas et des suivis qui tiennent compte de ses particularités — **les opératrices et opérateurs pourraient accepter, en contrepartie, d'adhérer au « principe d'agent de changement » qui existe à Londres, lequel stipule qu'un individu ou un commerce initiant un nouvel usage doit s'adapter aux usages qui existaient déjà auparavant en prenant à leur charge la gestion des problèmes survenus depuis leur arrivée. Cette approche s'adresse tout autant aux promoteurs immobiliers qu'aux commerçants et qu'aux entrepreneurs culturels.** À noter que les partenaires de la recherche suggèrent fortement que les services d'accompagnement profitent de l'exercice de la demande et de l'octroi des permis pour remettre aux opératrices et opérateurs tous les guides pertinents à la réglementation en vigueur, après les avoir sensibilisés de vive voix d'une façon plus personnalisée.

→ recommandation : *identifier les initiatives et organisations existantes qui pourraient accompagner et soutenir les opératrices et opérateurs de nuit de façon personnalisée pour les aider à naviguer à travers l'appareil bureaucratique, à mieux comprendre et respecter les règlements, et à trouver ensemble des solutions aux problèmes lorsqu'elles ou ils sont aux prises avec des enjeux de sécurité et des conflits d'usage en lien avec des impasses réglementaires, et combler les lacunes en formant et en désignant des personnes-ressources chargées de faire ce travail dans un service de la Ville lorsqu'il n'existe pas déjà de telles initiatives et organisations.*

Les intermédiaires de nuit : la médiation et le vivre ensemble

La nuit, plus fréquemment que le jour, les besoins des uns s'opposent à ceux des autres. L'exemple classique souvent cité est que pendant que certains font la fête, d'autres essayent de dormir. À Montréal, il ne fait aucun doute que ce sont les conflits d'usage entre les usagers de la nuit et les résidents qui font le plus obstacle à la vie nocturne. Étant donné que la plupart des solutions proposées pour y remédier touchent autant le jour que la nuit, certaines relèvent de partenariats identifiés dans les deux dernières parties de cette section.

Dans cette quatrième partie sont surtout présentées les solutions spécifiques au cadre de la nuit, notamment ici **l'adoption d'une approche favorisant la médiation plutôt que la répression en déployant des « intermédiaires de nuit », dont la fonction est d'intervenir sur le terrain lorsqu'un problème de cohabitation survient, puis de faire état de ces interventions pour tenir un registre intelligent des problèmes récurrents la nuit.** Une description détaillée des données recueillies lors des consultations sur le déploiement de telles « brigades de médiation » à Montréal est présentée en annexe 6 de ce rapport de recherche.

Cette approche a fait ses preuves dans la mesure où elle a déjà été mise en œuvre les vendredis et samedis de 23 h à 4 h à chaque saison estivale depuis 2015 grâce à une initiative de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal, laquelle a recruté des « veilleurs de nuit » parmi les étudiants suivant une formation en technique policière, en services d'urgence et en psychologie. Selon la documentation disponible : « Le mandat principal des Veilleurs est d'effectuer de la prévention, de sensibiliser les gens du secteur à une conduite respectueuse et de garder l'harmonie entre festivaliers, commerçants et résidents. De plus les veilleurs possèdent les formations nécessaires et sont outillés pour répondre à des urgences médicales [sic] ». ¹⁰ Une autre initiative semblable a également été mise à l'essai lorsque l'arrondissement Plateau Mont-Royal a déployé des « médiateurs » dans le parc Laurier en soirée jusqu'à l'heure de fermeture du parc en été 2015 et en été 2016. Le YMCA du Parc avait la responsabilité de l'embauche et de la formation — en partie donnée par le SPVM — de ces « médiateurs » recrutés parmi des cadets policiers, dont le mandat était de sensibiliser les gens dans ce parc aux différentes réglementations en vigueur. S'inspirant d'une initiative existante à Paris, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale déploie présentement un projet semblable de soutien en médiation urbaine, qui porte le nom, Équipe municipale mobile en intervention sociale (ÉMMIS).

À l'instar de ces initiatives, les « intermédiaires de nuit » pourraient être recrutés parmi les étudiants provenant de différents programmes en technique de sécurité publique offerts dans les cégeps et universités. Les partenaires de la recherche recommandent fortement que des travailleur(euse)s de rue et des intervenant(e)s en médiation sociale issus d'organismes communautaires, de même que des travailleurs sociaux employés dans des CLSC, soient considérés pour répondre à des appels en lien avec des problématiques plus complexes en fonction des besoins sur le terrain, surtout en lien avec les populations vulnérables de la nuit.

Par exemple, lorsque l'intervention vise un individu issu d'une communauté autochtone, il serait souhaitable d'assurer la présence d'un(e) intervenant(e) autochtone. On pourrait même imaginer que le recrutement des « intermédiaires de nuit » se fasse dans le milieu communautaire, puisque les travailleur(euse)s de rue sont formé(e)s et spécialisé(e)s dans ce type de travail de proximité. Ainsi, ces « intermédiaires de nuit » pourraient également être chargé(e)s d'accompagner des gens en état d'ébriété au métro (ex. : jeunes filles), dans des « *wet shelter* » (ex. : personnes en situation d'itinérance) ou dans des services d'injection supervisée (ex. : utilisateur(trice)s de drogue par injection), au besoin.

Il convient de noter que le SPVM déploie déjà à cet effet deux équipes mixtes parmi lesquelles des agent(e)s de police sont jumelé(e)s à des intervenant(e)s de proximité ou à des travailleur(euse)s sociaux du CSSS Jeanne-Mance avec une relève jour et soir, sept jours semaine dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal. ¹¹ Or, il n'y a aucune équipe mixte déployée la nuit. De plus, les équipes mixtes n'existent sur aucun autre arrondissement du territoire en

¹⁰ Feuillet de cinq pages intitulé *Projet Les Veilleurs* publié à l'interne en format pdf, comprenant une description du projet et des statistiques sur les types d'interventions enregistrées.

¹¹ Ces deux programmes du SPVM sont : 1) [Équipe de soutien aux urgences psychosociales](#) (ÉSUP) et 2) [Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance](#) (ÉMRII).

date de ce rapport. Pour cette raison, les ressources actuelles du SPVM sont traitées dans la Partie 5 de ce rapport. Cependant elles n'excluent en aucune façon la pertinence des « intermédiaires de nuit » qui répondent potentiellement à un autre ensemble de besoins à être identifiés sur le terrain la nuit.

→ recommandation : *recruter, former et déployer sur le terrain des brigades « d'intermédiaires de nuit » comme intervenants de première ligne pour assurer la sécurité (et les premiers soins) des citoyens la nuit, pour résoudre des conflits d'usage de façon non répressive et ponctuelle, et pour tenir un registre servant à créer et à mettre à jour un guide pratique de cohabitation harmonieuse par quartier, par problématique et par type d'interventions*

Les travailleuses et travailleurs de nuit : non traités lors des consultations de 2020

Aucune donnée n'est actuellement disponible sur ce vecteur car il n'a fait l'objet d'aucune activité de consultation en automne 2020, sauf pour quelques commentaires émis lors des groupes de travail sur l'importance d'identifier les besoins des travailleuses et travailleurs de nuit en ce qui concerne les offres alimentaires, les services de transport public, l'accès à des espaces sécuritaires, etc. Toutefois, les partenaires de la recherche ont maintes fois remarqué combien il est difficile de recruter et de maintenir des ressources humaines la nuit dans les emplois en lien avec les services publics de nuit (agents de police, chauffeurs d'autobus, etc.).

B. Les espaces de la nuit

Les sites, artères et secteurs dédiés à la vie nocturne

Se penchant sur ce qui caractérise l'ADN de Montréal dans une perspective historique, certains estiment que **l'hétérogénéité** est une des marques distinctives de son environnement bâti.¹² Au fil des ans, les montréalaises et montréalais ont développé la métropole dans ce cadre par des projets à l'échelle humaine à travers « **un engagement de la société civile qui passe par l'activité de ses organismes communautaires** ». ¹³ Il s'ensuit que **la reconnaissance du patrimoine culturel** de cette ville doit tenir compte non seulement de ses bâtiments et de ses oeuvres d'art, mais aussi de ses objets, de ses savoir-faire, de ses milieux de vie, de ses traditions et de ses pratiques, lesquels définissent l'identité unique de Montréal dans ce sens culturel élargi.¹⁴ Il n'est donc pas surprenant que ces trois concepts-phares éclairent les

¹² Bergeron, Ulysse. (2004, 20 mai). [Dinu Bumbaru – Une conscience historique](#). *Le Devoir*.

¹³ Bumbaru, Dinu. (2021, 25 février). Vers un nouveau plan d'urbanisme pour Montréal, métropole culturelle, causerie virtuelle, Culture Montréal.

¹⁴ Bumbaru, Dinu. (2006, février). Les sens multiples d'un mot porteur de valeurs. *Constructif*, Sommaire No. 13 : Patrimoine bâti : préserver, transformer ou détruire ? http://www.constructif.fr/bibliotheque/2006-2/les-sens-multiples-d-un-mot-porteur-de-valeurs.html?item_id=2676

approches préconisées par les partenaires de la recherche en ce qui a trait au deuxième grand enjeu de la vie nocturne, soit la planification des espaces de la vie nocturne sur le territoire, lequel est intimement lié aux quatre autres enjeux.

La majorité s'entend sur le fait que la vie économique nocturne devrait mettre en valeur la grande diversité de l'offre artistique, culturelle et commerciale de la Ville, tant existante qu'en émergence. Une des stratégies proposées pour atteindre ce but est de **décentraliser la vie nocturne**, ce qui offre un triple avantage de faire valoir le caractère unique des arrondissements ciblés, de réduire l'intensité et la densité des nuisances nocturnes qu'on pourrait retrouver dans un district de bars en répartissant les activités de la vie nocturne sur le territoire et d'étaler l'achalandage nocturne pour protéger et rassurer la population dans le contexte de la relance post-pandémie.

Les confinements en 2020 auront inculqué aux Québécois(es) de nouveaux comportements instinctifs, tels la crainte de la proximité des autres et des lieux fortement achalandés ainsi que l'habitude de passer beaucoup de temps à la maison et en ligne. Bien que les propositions touchent autant les espaces intérieurs qu'extérieurs, dans une logique de relance des espaces urbains, une deuxième stratégie serait d'**encourager les montréalais(es) à changer leur comportement en les attirant d'abord dans les espaces extérieurs puis, petit à petit, vers les espaces intérieurs plus densifiés**. En ce sens, il serait opportun de proposer toute une gamme d'activités extérieures grand public une fois la pandémie passée pour reconstruire la confiance sociale en ramenant les gens dans les espaces urbains extérieurs, ce qui les rapprocherait des artères commerciales, des établissements, des lieux de diffusion, etc.

Cette approche se raccorde à une troisième stratégie proposée dans les groupes de discussion, soit qu'il serait souhaitable **que la conception de la vie nocturne montréalaise se démarque de celle des autres villes en ne se limitant pas seulement aux activités économiques et aux industries culturelles, mais qu'elle s'étende plus largement à des « pratiques culturelles et communautaires »**, ce qui inclurait la culture vécue, le divertissement nocturne, la pratique artistique amateur et spontanée, les sports, les loisirs, les activités de plein air et l'observation de la faune et la flore. Dans un tel contexte, la programmation nocturne est déterminée en fonction des caractéristiques et des contraintes spécifiques à chaque site, et selon les préférences des arrondissements concernés, car il n'est évidemment pas obligatoire que chaque arrondissement ait une vie nocturne, et il serait même souhaitable que les arrondissements circonscrivent leur vie nocturne à certains secteurs en particulier pour en faciliter la gestion et pour réduire les nuisances nocturnes qui en résulteraient.

Ainsi, chaque arrondissement et chaque parc qui est appelé à avoir une vie nocturne appose sa signature particulière sur ce qui devient leurs « quartiers culturels nocturnes ». Cette approche permet de mettre en œuvre la quatrième stratégie proposée en lien avec les espaces, laquelle vise à **optimiser les ressources existantes en intensifiant et en soutenant la participation citoyenne et communautaire**. Ceci présuppose que les résidents soient non seulement

consultés sur la vie nocturne par arrondissement, mais aussi invités à participer à la réalisation de leur(s) quartier(s) nocturne(s) en tant que citoyens de la nuit. **Inciter les organismes communautaires, les OSBL et les résidents des arrondissements à jouer un rôle clé dans le développement des « quartiers culturels nocturnes » permet réciproquement de créer de nouveaux réseaux et de mener de nouvelles avancées pour soutenir l'économie circulaire, l'innovation sociale et de nouveaux modèles d'affaires.** Une telle ouverture sur la vie nocturne s'inscrit dans une mouvance internationale où la culture dans son sens élargi agit à la fois comme le catalyseur et le moteur du développement durable.¹⁵ Une politique qui met de l'avant la diversité des expressions culturelles, de ses pratiques, de ses savoirs et de ses modes de vie, par le développement de quartiers culturels nocturnes décentralisés se démarquent des autres politiques municipales nord-américaines en ce qu'elle est à la fois plus inclusive et résiliente.

Les partenaires de la recherche remarquent aussi que l'implication directe des résidents dans le développement de la vie nocturne d'un quartier pourrait aider à réduire les effets néfastes de la gentrification, et parfois même la ralentir pour qu'elle se produise à un rythme plus acceptable. À cet égard, [Barceloneta](#) offre une étude de cas en rapport avec un de ses quartiers qui a été développé pour les touristes et les événements culturels : les résidents n'ont été ni consultés, ni inclus dans la démarche en conséquence de laquelle, au lieu de développer ce qui existait déjà sur le plan culturel et sur le patrimoine de l'environnement bâti, la gentrification a effacé le passé.

→ recommandation : *au lieu de lancer des consultations publiques en lien avec la vie nocturne sur tout le territoire, lancer ces consultations publiques par arrondissement et en série, en fonction des priorités de la Ville, afin d'identifier et de désigner, d'un commun accord avec les citoyens, les artères commerciales et culturelles, les sites, les secteurs et les quartiers qui se prêteraient le mieux à la vie nocturne, puis amorcer leur transformation par la mise en oeuvre de projets-pilotes, en vue de développer un à la fois, une diversité de quartiers nocturnes centralisés et excentrés — y compris la possibilité d'une ou de plusieurs niches 24/24*

La synergie des nuits montréalaises à géométrie variable

Les partenaires de la recherche notent que l'offre de divertissement nocturne de Montréal avait perdu beaucoup de son attractivité depuis une quinzaine d'années pour les touristes, les résident(e)s des banlieues, ainsi que pour les montréalais(e)s à certains égards. Bien que plusieurs facteurs contribuent à ce déclin, la démarche de consultation de l'automne 2020 met en évidence que **le développement d'une multitude de sites est « le meilleur moyen de favoriser l'accès à la vie nocturne, tant pour les usager(ère)s que les organisateur(trice)s d'événements ».**

¹⁵ UNESCO. (2017). [L'UNESCO fait avancer le Programme de développement durable à l'horizon 2030.](#)

Quoiqu'il soit important d'avoir un ou des site(s) centralisé(s) qui ont un caractère emblématique, « la valeur de la vie nocturne reste dans l'informalité relative des lieux et des institutions, les petits et moyens bars, localisés dans des quartiers intéressants souvent résidentiels et à petite échelle ». Pour paraphraser un partenaire de la recherche, certain(e)s touristes préfèrent les quartiers non-touristiques. La pluralité et la décentralisation des activités nocturnes à Montréal permettraient donc d'amplifier son potentiel de rayonnement culturel, ce qui donnerait à la ville la meilleure possibilité de se démarquer des autres métropoles de nuit en Amérique du Nord, et ailleurs dans le monde — sans compter l'occasion d'aller au-delà de l'image des nuits licencieuses du centre-ville montréalais au temps de la prohibition, ravivé en 2013 par une exposition au Centre d'histoire de Montréal, laquelle fut largement médiatisée par un foisonnement d'articles savants publiés dans la dernière décennie.¹⁶ Certes, ce thème s'inscrivait alors dans une logique de continuité historique puisqu'il avait déjà été repris en 2010 par le Quartier des spectacles qui, dans son plan lumière, fait référence, au secteur du « *Red Light District* » comme étant le berceau des établissements de divertissement en marquant les lieux de diffusion culturelle d'une « signature lumineuse commune » éclairant les passages au sol d'une double ligne de voyants rouges.¹⁷

Bien que par moment il ait été question de la relance de l'économie nocturne du centre-ville, au cœur des réflexions des groupes de travail était la grande volonté de proposer une offre nocturne variée à l'image de la diversité culturelle de la métropole en misant sur la particularité de quartiers cibles. Pour cet effet, on préconise la mise en valeur de « quartiers culturels nocturnes » excentrés qui pourrait être mis en lien avec le centre-ville par différentes stratégies envisagées, telles qu'une initiative qui ferait en sorte que le Quartier des spectacles serait appelé à partager son expertise en matière de bruit, d'éclairage ou d'aménagement d'espaces publics avec les arrondissements concernés, ou alors, **la conception de « parcours nocturne en relais » destinés à faire connaître la ville par la grande diversité de ses vies de quartier, un arrondissement à la fois, en passant par le centre-ville.** À retenir de ces échanges l'idée qu'un lien devrait être assuré entre ces « quartiers culturels nocturnes » excentrés et la ville-centre, sans que les lignes de force se dirigent unilatéralement du centre vers la périphérie. Au contraire, il a été largement question de **comment la diversité de « saveurs » des quartiers excentrés peut redynamiser le centre-ville, dont la désaffectation est accélérée par la pandémie.**

Dans cet ordre d'idées, trois propositions se démarquent. Premièrement, pour contrer les effets de la gentrification et de la touristification du centre-ville, lequel a longtemps été le cœur des scènes culturelles alternatives,¹⁸ les partenaires de la recherche proposent que des **collectifs d'artistes alternatifs de petite envergure qui émergent des quartiers excentrés, aient**

¹⁶ <https://ville.montreal.qc.ca/memoiresdesmontrealais/scandale-montreal-de-1940-1960>

¹⁷ Diamanti, Eleonora. (2015). « [Festive, libertine, rebelle : Montréal la nuit](#) ». *Intermédialités*, no. 26.

¹⁸ Certains partenaires de la recherche ont fait remarquer que dans les années 70 et 80, une bonne partie des scènes punk et post-punk étaient sur les rues Stanley et Ste-Catherine, et la scène LGBTQ+ se retrouvaient surtout sur les rues Stanley et de la Montagne.

l'occasion de se produire de façon ponctuelle lors d'événements de grande envergure tenus dans des quartiers centralisés. Par exemple, ils pourraient être invités à donner des prestations dans le Quartier des spectacles ou dans des immeubles inoccupés, lesquels pourraient devenir des lieux de diffusion emblématiques pour la découverte d'artistes émergents tout en faisant la promotion des microscènes existantes dans les quartiers.

Deuxièmement, à l'instar de ce que le [Festival de Jazz de Montréal a fait à Verdun en 2019](#), **les festivals d'envergure, ou le Quartier des spectacles, pourraient parrainer, soutenir ou inclure dans leur programmation des scènes gratuites et diversifiées extérieures dans des quartiers excentrés, lesquelles seraient créées sur mesure pour et avec l'arrondissement et assurer, en parallèle, des activités, de l'animation de rue et des offres culturelles sur les artères commerciales (kiosques, terrasses, etc.).**

Troisièmement, **étant donné l'emplacement centralisé de la plupart des campus universitaires et la forte densité à Montréal de la population estudiantine participant activement à la vie nocturne, les étudiants sont non seulement une clientèle cible, mais aussi des partenaires de choix pour investir les scènes culturelles nocturnes tant dans les quartiers excentrés qu'au centre-ville. Grâce à leur masse critique et à leur mobilité, ce groupe est particulièrement bien positionné pour créer une synergie entre les différents sites, tant par les projets qu'ils voudront eux-mêmes entreprendre, que par l'effervescence qu'ils créent dans les espaces de la vie nocturne.**

→ recommandation : *amorcer un dialogue entre la Ville et des partenaires clés tels que le Quartier des spectacles, les festivals, le milieu universitaire, les regroupements commerciaux (SDC) et culturels ainsi qu'avec les propriétaires d'immeubles qui présentent un potentiel pour être occupés par des artistes pour des loyers abordables, en vue de créer des maillages qui dynamisent la synergie entre la ville-centre et les « quartiers culturels nocturnes excentrés »*

La revitalisation des artères commerciales et culturelles nocturnes : le statut de la nuit

Mise à part l'importance de créer des liens synergiques entre le centre et la périphérie pour redynamiser le centre-ville et redonner un souffle de vie dans les quartiers, la relance des établissements qui ont déjà pignon sur rue a tenu une place prioritaire dans les groupes de discussion, surtout en conséquence des effets dévastateurs de la pandémie. Pour revitaliser l'existant, il a été proposé — et ceci en accord avec la demande de certains commerçants — **qu'un « statut particulier de la nuit » soit accordé aux artères commerciales et culturelles, ainsi qu'aux secteurs dédiés à la vie nocturne.** D'une part, ce statut faciliterait l'assouplissement de la réglementation, et d'autre part, légitimerait les pratiques de la vie nocturne dans ces espaces circonscrits. Pour appuyer cette mesure, il est recommandé de permettre aux établissements d'expérimenter avec leurs heures d'ouverture, leurs prérogatives en lien avec la vente d'alcool et les modalités de vente de leurs produits en ligne et « pour

emporter », afin de les laisser eux-mêmes trouver les meilleures façons de stabiliser et de rentabiliser leur commerce.¹⁹

Une deuxième stratégie vise à **créer une sorte de « patrimoine de la nuit » qui permettrait de protéger, de mettre en valeur et de promouvoir les petites scènes ou salles alternatives** fréquentées par les artistes en marge ou de la relève, lesquelles servent de « lieux de repère », c'est-à-dire, de points d'ancrage pour les publics et pour la vie culturelle.²⁰ La Ville aurait intérêt à protéger l'existence de ces lieux culturels hybrides — parce qu'ils sont à la fois des bars et des petites scènes de spectacles — en les pérennisant grâce à des mesures incitatives et en leur accordant un statut particulier pour reconnaître leurs valeurs culturelles et créatives.²¹

De surcroît, à l'instar de ce qui se fait à Berlin, certains ont également proposé d'**élargir la définition de ce qu'est un lieu culturel hybride pour qu'elle inclue aussi les bars et les clubs phares**, à qui on accorderait alors ce même statut particulier afin qu'ils puissent aussi bénéficier d'avantages tels que des allègements de taxes, de l'aide à l'insonorisation, etc. **Un tel statut particulier pourrait également servir à la création de cartographies interactives de tous les lieux culturels hybrides sur le territoire dans une perspective de « parcours nocturne en relais »**. Une **initiative** semblable existe déjà pour mesurer l'achalandage et l'impact culturel transversal des lieux culturels et créatifs sur la vie nocturne de villes comme Berlin, Tokyo et New York.

→ recommandation : *faire un inventaire des « lieux de repère » qui témoignent de la vie nocturne à Montréal et leur accorder un statut particulier pour les reconnaître et les protéger en tant que « patrimoine de la nuit » afin de préserver les dimensions culturelles et sociales des lieux culturels hybrides, des établissements phares et des secteurs qui caractérisent les nuits montréalaises en s'inspirant de la [Déclaration québécoise du patrimoine \(15 avril 2000\)](#).*

L'émergence de nouveaux milieux de vie nocturne par l'expérimentation

Alors que la revitalisation des artères, zones et établissements culturels et commerciaux vise à redresser et renforcer leur rentabilité, et que les quartiers culturels nocturnes agissent dans le

¹⁹ À cet effet, la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) travaille présentement sur différentes modifications réglementaires qui pourraient s'avérer pertinentes dès 2021.

²⁰ Un exemple cité est la fermeture de la boîte à chansons « Les Deux Pierrots » dans le Vieux-Montréal, mais on peut aussi bien penser à l'importance du « Quai des brumes », du « Bar Fly » et de « l'Escogriffe » dans le Plateau-Mont-Royal; de la « Casa Del Popolo » et du « Nouveau Palais » dans le Mile End; de « Vices & Versa » dans le Mile Ex, et de la « Brasserie Beaubien » dans Rosemont-Petite-Patrie, pour n'en citer que quelques-uns dans les quartiers excentrés.

²¹ Gingras, Catherine (2019). *L'identité montréalaise et la scène musicale indépendante locale (1995-2013) : des représentations à l'expérience du territoire*. Thèse. Québec, Université du Québec, Institut national de la recherche scientifique, Doctorat en études urbaines, 413 p.

sens de décentraliser et multiplier les économies nocturnes, l'émergence de « milieux de vie nocturnes » a pour objectif de soutenir le développement de nouveaux modèles économiques axés sur l'économie sociale, l'entrepreneuriat culturel, le développement durable et les technologies innovantes. Les effets déstabilisants de la pandémie sur le tissu socio-économique montréalais en ont poussé plus d'un à improviser de nouvelles façons de faire pour assurer leur subsistance. La créativité et l'agilité dont ont fait preuve les entreprises et la Ville face à la crise sanitaire ont démontré qu'il est possible, voire même souhaitable, **d'adopter une approche expérimentale et itérative pour s'adapter aux grands défis mondiaux d'aujourd'hui et de demain.**

Dans une perspective de résilience, les partenaires de la recherche envisagent que **la revitalisation, la réutilisation et le partage de ressources existantes seraient le meilleur moyen de développer de nouveaux « milieux de vie nocturnes » vivants à l'image de leurs communautés.** Un grand nombre d'échanges portaient sur le fait que la Ville pourrait mettre à disposition des parcs, des espaces publics, des terrains en friche, des infrastructures sportives, des espaces industriels et des locaux vacants. Un des groupes de travail suggère même que les artistes puissent se partager des espaces, des équipements et du matériel dans les lieux culturels existants pour éviter les usages uniques. Comme il existe déjà à Montréal des organismes communautaires dédiés à ce type de mission, il ne s'agira pas ici de réinventer la roue, mais plutôt de faciliter ces modèles de mutualisation des ressources, de partage, de participation et de co-création.

Par exemple, il existe des centres d'écologie urbaine dont la mission est de prendre en charge des friches urbaines pour les transformer en « parcs éphémères » comme l'a fait *La Pépinière* (ex : Village au Pied-du-Courant) et *Îlot 84* (ex : Vieux-Port de Montréal). Ou encore, à l'instar du Théâtre de Verdure aménagé à l'intérieur du parc La Fontaine, des aménagements semblables pourraient être mis en abyme dans certains des grands parcs à distance des secteurs résidentiels pour permettre la tenue d'activités culturelles nocturnes sans dénaturer l'environnement. Plusieurs quartiers excentrés à caractère industriel présentent aussi un énorme potentiel pour développer différentes offres nocturnes, puisque l'utilisation nocturne de leurs locaux inoccupés permettrait de mettre en valeur le caractère historique et culturel de ces lieux dans une perspective « culture & design ». En épousant une telle vision, ces quartiers industriels auraient une double fonction : un usage industriel le jour et un usage culturel la nuit. Il y a aussi des secteurs, comme le nouveau campus MIL de l'Université de Montréal, qui pourraient servir de laboratoire vivant pour mettre à l'essai de nouvelles technologies de pointe la nuit ou des oeuvres numériques, un peu comme le fait le Quartier des spectacles depuis 2012 avec ses appels à projets, tels que le *Parcours numérique* (2012), le *Mégaphone* (2013), les concours *Luminothérapie* (annuel depuis 2013) et l'événement international *Espace Commun* (2015).²²

²² Co-produit par le Quartier des spectacles, MUTEK et l'Office national du film, *Espace Commun* mettait en vedette les œuvres interactives de 13 artistes en provenance de 7 pays, dans le cadre du projet international *Human Futures*, réalisé grâce au soutien du programme Culture de l'Union européenne.

Ici, l'expérimentation ne vise pas un secteur d'activité en particulier. Au contraire, elle permet de proposer des programmations de nuit aussi diverses que variées, telles que des marchés nocturnes, des arts de la scène, des endroits pour socialiser, des sports, des activités nature, des visites d'ateliers d'artistes, des espaces de projection, des *game room*, des soupes populaires ou des cuisines communautaires, lesquels permettent d'identifier les clientèles de nuit inédites, comme les jeunes, les familles, les adolescent(e)s, les personnes âgées, les personnes seules, etc. **Pour ce faire, la Ville pourrait mettre gratuitement ses terrains, parcs, gymnases, institutions culturelles, etc., à disposition des arrondissements pendant certaines nuits, pour laisser les communautés façonner la vie nocturne qui leur correspond.** Les partenaires de la recherche préconisent que l'approche expérimentale et itérative soit aussi appliquée à la programmation, à l'aménagement et à la mise en œuvre afin d'amorcer en amont une réflexion sur la possibilité de développer ces « milieux de vie nocturnes » à plus long terme en fonction de la sensibilité du voisinage. **De plus, chaque expérimentation devrait être soutenue par une étude scientifique et des consultations citoyennes ciblées sur le site pour évaluer la pertinence d'une prolongation.**

Pour appuyer le caractère éphémère de telles offres de nuit au stade de l'expérimentation, il est aussi recommandé de permettre aux restaurateurs de rue d'opérer 24/7 dans des espaces ciblés comme à l'entrée d'un parc ou d'un terrain en friche, et de les encadrer en identifiant les zones dédiées à la vie nocturne ayant des limites de bruit plus permissives dans les quartiers.

→ recommandation : *créer les conditions pour l'émergence de nouveaux modèles d'affaires pour l'entrepreneuriat social et culturel de nuit en mettant des espaces à disposition des arrondissements sur une base expérimentale et en soutenant les initiatives communautaires afin d'étudier la praticabilité d'offres nocturnes intimement liées à la vie de quartier.*

C. Les temporalités de la nuit

Forcément, une politique de la vie nocturne doit se doter d'une définition opérationnelle de ce qu'est la vie nocturne. Cette tâche a été menée à bien en septembre 2020 par une équipe de chercheurs spécialisés dans les nuits urbaines, laquelle s'est longuement penchée sur cette question. Par conséquent, la définition de la vie nocturne qu'utilise actuellement le chantier est exposée en grands détails aux pages 19 à 27 de leur rapport de recherche.²³ En outre, la carte conceptuelle qui schématise cette définition à la page 27 propose le concept de « temps de la nuit » se déclinant en quatre parties : 1) *la nuit de l'errance* du coucher du soleil à minuit, 2) *la nuit de la nidification* de minuit à 2 h, 3) *la nuit intense* de 2 h à 4 h et 4) *la nuit qui précède le matin* après 4 h. Très imagée et évocatrice, cette classification a une grande valeur utilitaire, mais elle ne se prête pas à toutes les formes de planification de la vie nocturne sur le terrain.

²³ Bélanger, A., Reia, J., Straw, W., (et al.). (2020). Diagnostic sur la vie nocturne à Montréal. Projet de MTL 24/24 financé par le Service du développement économique de la Ville de Montréal. Octobre. 68 pages. © creative commons.

Pour compléter le travail de MTL 24/24, ce rapport synthèse propose donc à la SDÉ, quatre autres concepts pour opérationnaliser la dimension temporelle de la vie nocturne. Ce sont des vecteurs qui s'inspirent d'une conception cyclique du temps : les heures d'ouverture de la nuit, les plages horaires de la nuit, les événements nocturnes éphémères et les saisons de la nuit.

Les heures d'ouverture de la nuit

En réponse à la crise sanitaire, certains ont suggéré que d'étendre la nuit dans le temps et dans l'espace permettrait d'élargir l'offre, d'étaler l'achalandage et de réduire les risques de contagion. Or, force est de constater que plusieurs commerçants doivent, en temps de pandémie, réduire leurs heures d'ouverture pour couper les coûts d'opération ou pour cause de manque de personnel. En réalité, comme le marché est toujours à la recherche du juste équilibre entre l'offre et la demande, la principale valeur ajoutée que procure la nuit, laquelle est en soi une dimension temporelle, est de nous accorder plus de temps à l'intérieur d'une même journée pour « être », « faire » et « avoir ». De surcroît, les partenaires de la recherche décrivent la nuit comme étant « l'espace » qui ouvre le champ des possibilités en laissant davantage libre cours à la créativité et l'expérimentation. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'ils s'opposent à une approche trop « répressive » que pourrait prendre une politique de la vie nocturne. Au contraire, la nuit devrait « offrir le maximum de flexibilité, de créativité et de latitude possible » aux entreprises, aux artistes, aux organismes communautaires et à la participation citoyenne afin de leur permettre de s'adapter avec agilité aux réalités changeantes de la vie montréalaise d'un point de vue socio-économique. En ce sens, la question des heures d'ouverture est un vecteur clé, en particulier en ce qui concerne les restaurants, les bars, les clubs et les salles de spectacle, lesquels peuvent, par effet d'entraînement, dynamiser toute une artère ou un secteur de la ville.

Selon les partenaires de la recherche, dans ce type de commerce, au moins deux facteurs réglementaires en vigueur peuvent avoir une incidence directe sur les heures d'ouverture : la réglementation sur le bruit et la loi sur les permis d'alcool. Il est vrai que certains restaurants demeurent ouverts 24 heures par jour à Montréal, mais la majorité ferme leur porte à 23 h. Un des nombreux facteurs qui contribue à motiver ce choix est que l'ouverture des commerces nécessitant l'utilisation de systèmes de ventilation et climatisation pendant la période de nuit entraîne généralement un non-respect des normes de bruit. Quoique chaque arrondissement de la Ville ait un règlement sur le bruit ou sur les nuisances adapté à son territoire, en vertu du Règlement sur le bruit (B-3), le niveau de pression acoustique maximum autorisé entre 23 h et 7 h en lieu habité est fixé à 38 dB(A) dans une chambre à coucher et à 50 dB(A) mesuré à l'extérieur — qu'il soit produit à l'intérieur ou à l'extérieur — à quelques nuances près selon l'arrondissement.²⁴ Les sources de bruit les plus communes dans de tels établissements sont la

²⁴ En complément de l'article 8 du [Règlement sur le bruit \(R.R.V.M.c., B-3\)](#) de la Ville de Montréal qui interdit l'émission de nuisances sonores à l'égard des lieux habités, les tableaux A et E de l'[ordonnance 2-1 du Règlement sur le bruit 4996 modifiée à la séance du Comité exécutif de la Ville de Montréal tenue le 19 août 1982](#) précisent les niveaux de pression acoustique maximum à respecter (il est à noter que

clientèle, les terrasses et le fonctionnement de leurs équipements mécaniques, y compris leurs hottes de ventilation. Par exemple, selon les partenaires de la recherche, si une hotte venait à fonctionner 24 heures par jour, plusieurs restaurateurs dépasseraient le niveau maximal de bruit normalisé. Il est à noter que ces problèmes pourraient aussi toucher les restaurateurs de rue s'ils avaient le droit d'opérer la rue, puisque les hottes des « cuisines de rue » présentent potentiellement une nuisance sonore semblable là où ils se stationnent.²⁵

Par ailleurs, les heures et les conditions d'exploitation du permis autorisant la vente ou le service de boissons alcoolisées jouent un rôle important dans la rentabilité de ce type d'établissement. Par extension, il devient donc aussi un facteur majeur déterminant leurs heures d'ouverture. À titre exemple, dans plus d'une douzaine de grandes villes d'Allemagne, la vente de boissons alcoolisées est autorisée 24 heures par jour dans les restaurants, les bars et les clubs, ce qui permet aux restaurateurs de desservir les travailleurs de nuit, les étudiants qui planchent de longues veillées et les sorties de bars qui ont lieu toutes les heures de la nuit.²⁶

Au Québec, la vente d'alcool est autorisée « tous les jours, de huit heures à trois heures le lendemain » dans les restaurants et les bars, donc interdite entre trois heures et huit heures, ce qui fait que contrairement à certaines villes européennes qui l'autorise 24 heures par jour, Montréal est une métropole culturelle avec un *last call*.²⁷ Or, depuis que Montréal a obtenu son statut de métropole le 21 septembre 2017, la Ville a non seulement l'autonomie et le pouvoir de restreindre ou d'étendre les heures d'ouverture de ses commerces et de ses établissements, mais elle a également acquis le droit de fixer elle-même les heures d'exploitation d'un « permis autorisant la vente ou le service de boissons alcooliques pour consommation sur place » selon « la période de l'année, par catégorie de permis ou par partie du territoire de la ville [sic] »²⁸. À noter qu'en ce qui concerne les restaurateurs de rue, la Ville ne les autorise ni à opérer la nuit après vingt-trois heures, ni à vendre des boissons alcoolisées.²⁹

cette ordonnance en tant que document d'archive n'est pas disponible sous forme de pdf accessible par hyperlien). Par ailleurs, chaque arrondissement normalise ce règlement en fonction de son territoire. Par exemple, alors que le Règlement sur le bruit à l'égard du territoire du Plateau Mont-Royal fixe le niveau maximal à 50 dB(A) (voir le tableau au bas de la page 2 du guide intitulé "[Équipements mécaniques et nuisances sonores : il faut s'entendre](#)"), selon le tableau à la page 11 de la version Web de la [Codification administrative au 7 novembre 2013 de l'arrondissement Rosemont Petite-Patrie](#), ce niveau est fixé à 45 dB(A) sur ce territoire.

²⁵ l'article 33 du Règlement 15-039 régissant la cuisine de rue à la Ville de Montréal limite les heures d'exploitation de 6 h à 23 h, du lundi au dimanche.

²⁶ C'est le cas surtout dans les grandes villes universitaires, notamment Berlin, Francfort, Munich, Stuttgart, Cologne, Hambourg, Karlsruhe, Leipzig, Giessen, Mayence, Cassel et Offenbach am Main.

²⁷ article 59 de P-9.1 - Loi sur les permis d'alcool

²⁸ articles 59 et 61.1 de P-9.1 - Loi sur les permis d'alcool

²⁹ l'article 45.1 du Règlement 15-039 régissant la cuisine de rue à la Ville de Montréal interdit la vente de boissons alcoolisées.

Il va sans dire qu'ici, le diable est dans les détails, puisque la formulation « pour consommation sur place »³⁰ a été la source de nombreux débats entre les partenaires de la recherche. Le règlement P-1 de la Ville de Montréal stipule qu'il est « défendu de consommer des boissons alcooliques sur le domaine public, sauf : 1° dans un café-terrasse installé sur le domaine public où la vente de boissons alcooliques est autorisée par la loi; 2° à l'occasion d'un repas pris en plein air dans la partie d'un parc où la ville a installé des tables de pique-nique; 3° dans certaines circonstances ou à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations, suivant l'autorisation donnée par ordonnance ».³¹ Considérant que la vente de boissons alcoolisées est un des meilleurs moyens pour les restaurateurs et les tenanciers de bar de rentabiliser leur établissement, dans une logique de relance, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) recommande de « permettre la consommation de boissons alcoolisées dans les espaces publics piétonnés, en adoptant le même type de réglementation que dans les parcs [sic] ».³² En réponse, la Ville a décrété en été 2020 une ordonnance visant à reconnaître les terrasses libres d'accès au public en leur donnant un statut semblable à celui des parcs, permettant ainsi la consommation de boissons alcoolisées sur ces voies publiques. Ceci a eu pour effet boomerang de donner un avantage compétitif à certains aux dépens des autres : dans ce cas, en mettant les dépanneurs et les restaurants en concurrence directe pour la vente des boissons alcoolisées, tout en pénalisant les bars à qui la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) interdit la vente de boissons alcoolisées pour emporter.

Un problème semblable longuement débattu entre les partenaires de la recherche concerne les effets concurrentiels de l'assouplissement des heures et conditions d'exploitation des permis de boissons alcoolisées sur les bars, sur les restaurants, et s'ils en avaient le droit, sur les restaurateurs de rue. Bien que le projet de loi 72, adopté le 11 décembre 2020 par l'Assemblée nationale du Québec vise surtout à moderniser ces conditions d'exploitation pour les « établissements effectuant de façon principale et habituelle la préparation et la vente d'aliments sur place », les nouvelles mesures ont également un effet rebond sur les heures d'exploitation, donc d'ouverture de ces établissements, dans une logique de rentabilité et de conformité réglementaire.³³ Par exemple, les restaurateurs sont maintenant autorisés à déléguer à un tiers la vente des boissons alcoolisées par livraison.³⁴ On pourrait penser que ceci leur donnerait un avantage concurrentiel par rapport aux bars, aux clubs et aux restaurateurs de rue, puisqu'ils offrent plus de services. Or, comme les restaurateurs sont autorisés à vendre des boissons alcoolisées pour consommation sur place, pour emporter ou par livraison, seulement « lorsqu'elles sont accompagnées d'aliments préparés par cet établissement », les heures

³⁰ article 59 de P-9.1 - Loi sur les permis d'alcool

³¹ <http://ville.montreal.qc.ca/sel/sypre-consultation/afficherpdf?idDoc=29204&typeDoc=1>

³² page 10 du CCMM (2020, 3 juin). Plan d'action pour maintenir la vitalité du centre-ville de Montréal durant les prochains mois. Mémoires, plan d'action. 13 pages.

³³ [Projet de loi no. 72](#) : notes explicatives pp. 2-3.

³⁴ [Projet de loi no. 72](#) : Section I2 : articles 34.1 (p. 15).

d'utilisation de leurs équipements mécaniques deviennent alors un facteur majeur dans leur choix d'exercice des heures et conditions d'exploitation du permis de boissons alcoolisées.

En documentant ce débat qui focalisent spécifiquement sur l'application d'une seule loi, soit P-9.1 — Loi sur les permis d'alcool, on constate que **le vecteur des heures d'ouverture de la nuit est une problématique qui doit être appréhendée sous le triple prisme de 1) la rentabilité, 2) les heures d'exploitation en tant qu'avantage compétitif et 3) les conditions d'exploitation de certains biens et services en lien avec les réglementations en vigueur.**

Par exemple, la réglementation sur le bruit affecte indirectement la rentabilité dans la mesure où elle impose certaines conditions — par exemple, la limite de 50 dB — qui ont un effet direct sur les heures d'exploitation en tant qu'avantage compétitif. On peut envisager qu'une triade semblable existe entre la rentabilité, les heures de livraison et les conditions des règlements en lien avec la livraison, s'il y en a. De même en ce qui concerne les ventes en ligne et/ou la transformation numérique, lesquelles sont aussi en lien direct avec les heures d'ouverture de la nuit. **Par conséquent, en ce qui a trait aux heures d'ouverture, l'élaboration de la politique de la vie nocturne doit chercher à maintenir un juste équilibre entre la rentabilité, la compétitivité et la conformité aux normes et règlements en vigueur. Dans une économie en rapide mutation, il serait judicieux d'amorcer une telle réflexion avec les commerçants et les parties prenantes.**

→ recommandation : *identifier tous les enjeux en lien avec les heures d'ouverture de la nuit (Loi sur les permis d'alcool, la réglementation sur le bruit, mais aussi d'autres lois ou règlements possibles, comme par exemple, les ventes en ligne, les livraisons, etc.) et former des groupes de travail réunissant des représentants du secteur commercial touchés par l'économie nocturne, de la Ville et des instances provinciales concernées afin d'anticiper les problèmes auxquels doit répondre une politique de la vie nocturne en ce qui a trait aux heures d'ouverture dans une triple logique de rentabilité, de compétitivité et de conformité réglementaire.*

Les plages horaires de la nuit

Une des grandes leçons tirées de la pandémie à travers le Canada en 2020 est que les villes les plus résilientes sont celles qui permettent l'appropriation, l'expérimentation et les pratiques citoyennes « ascendantes » [de l'anglais *bottom-up*], surtout en lien avec l'espace public et l'environnement naturel.³⁵ Ce constat traduit bien l'esprit dans lequel les partenaires de la recherche ont maintes fois échangé sur l'importance « de **ne pas restreindre ou fermer l'accès aux espaces publics, mais de les rendre encore plus accessibles en les laissant ouverts le soir et plus longtemps la nuit bien après 23 h** ». **Plus précisément, dans l'ensemble des discussions, cet accès étendu dans le temps s'applique tout autant aux parcs, aux espaces publics et aux rues piétonnes qu'aux lieux de la culture librement accessibles le jour, mais non la nuit.**

³⁵ Conférence Livable Cities Forum,, "LCF2020: Resilience, Climate Change, and COVID-19 / Résilience, changements climatiques et COVID-19", tenue en ligne le 30 novembre 2020 à 12h30

De telles pratiques s'inscrivent dans une mouvance internationale qui préconise qu'à l'échelle locale, les gouvernements peuvent jouer un rôle pivot dans l'engagement civique en créant les conditions propices pour augmenter la participation citoyenne. La Ville travaille déjà dans ce sens depuis plusieurs années, avec des initiatives comme son *Programme de rues piétonnes et partagées*, lequel vise à favoriser l'appropriation des espaces publics par la piétonnisation de rues adaptées spécifiquement en fonction des besoins des résidents par quartier. Pour ce faire, la Ville invite les résidents à utiliser et à évaluer ces aménagements temporaires en vue de mieux les développer, puis de les pérenniser.³⁶ Un « Catalogue d'inspiration » documente les stratégies d'aménagements et d'appropriation destinées à éduquer et à inspirer les citoyens.³⁷

Bien que cette initiative se veuille innovante, participative et créative, et qu'elle permette aux citoyens d'expérimenter dans un cadre prédéterminé, en réalité, la dynamique des pratiques citoyennes « ascendantes » ne consiste pas à laisser les citoyens essayer des choses dans des espaces de proximité préaménagés en « laboratoire »³⁸, mais bien de les laisser s'organiser eux-mêmes comme ils l'entendent, donc d'initier eux-mêmes leurs aménagements.³⁹

En vertu du « [principe de subsidiarité](#) », à l'échelle locale, le développement durable émerge d'abord sur le terrain par l'initiative citoyenne et communautaire et se dirige petit à petit vers le haut selon qu'il nécessite ou non la compétence d'une autorité publique. En d'autres termes, l'approche « ascendante » présuppose que les membres d'une communauté s'engagent les uns avec les autres avant d'interpeller directement une administration publique, quelle qu'elle soit.

Qui plus est, les villes ont toujours aménagé, développé et rénové les voies et les espaces publics selon les tendances de design de leur époque.⁴⁰ Il n'y a rien de nouveau ou d'innovant à ce qu'une ville entreprenne de tels travaux. En ce sens, la vraie valeur ajoutée du Programme de rues piétonnes et partagées est qu'elle s'inspire des principes du design participatif, lequel est une méthodologie « descendante » qui consiste à collaborer avec les usagers d'un espace ou d'un dispositif, en vue de l'optimiser. Il faut comprendre que ce décalage entre l'approche « descendante » des parties prenantes qui exercent le contrôle d'un espace et les pratiques « ascendantes » qui émergent sur le terrain est l'enjeu principal du design participatif sur le plan méthodologique. Cette réflexion sur les notions de contrôle et de responsabilités qui en découlent s'applique tout autant à l'accès temporel que spatial des domaines publics et privés.

Par exemple, le concept des heures d'ouverture évoque un cadre temporel qui délimite notre accès aux commerces et aux services publics dans des limites prédéfinies qui ont l'avantage de

³⁶ http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8957.99645644&_dad=portal&_schema=PORTAL

³⁷ http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/TRANSPORTS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/CATALOGUEINSPIRATIONS_20180622.PDF

³⁸ <https://ville.montreal.qc.ca/ruespietonnes/carte>

³⁹ à Montréal, les micro-bibliothèques de rue sont un bon exemple de pratiques citoyennes ascendantes

⁴⁰ un exemple phare est l'influence de Le Corbusier sur les villes du monde dans l'entre-deux-guerres

nous donner des points de repères temporels stables. Nous savons que nous devons nous rendre à tel endroit après ou avant telle heure pour y accéder. Le caractère prévisible des heures d'ouverture aide à assurer la rentabilité et la compétitivité d'un commerce, ou d'un service. La possibilité d'acheter en ligne en tout temps déstabilise beaucoup cette convention et menace de la rendre désuète en accordant plus de flexibilité et de pouvoir aux consommateurs.

Dans cette logique, il faut un outil temporel offrant plus de flexibilité que les heures d'ouverture pour soutenir les pratiques « ascendantes » des citoyens, des travailleurs autonomes, des petits entrepreneurs, des artistes et des organismes communautaires. **Il faut un outil temporel qui permette la spontanéité, l'expérimentation et l'usage transitoire, tout en assurant la cohabitation harmonieuse et les quatre autres enjeux de la vie nocturne. Les partenaires de la recherche considèrent qu'en certains cas, les plages horaires soutiennent l'adaptation et le partage d'un espace pour répondre aux différents besoins nocturnes de multiples usagers en succession.**⁴¹

Par exemple, à l'instar de ce qui s'est fait dans la Ville de Québec en été 2020 — entre 18h et 23h sur la Grande Allée, sur 200 mètres de la rue Saint-Jean et sur la rue Saint-Paul dans le Vieux-Port — est proposé un programme qui permettrait de transformer certaines voies de circulation en rues piétonnes pendant des périodes de temps précises en soirée ou la nuit. Quoique ces discussions avaient pour but principal de créer des zones de zéro à faibles émissions pour réduire les pollutions atmosphériques dans certaines parties de la ville, ce type d'expérimentation nous rappelle que selon le contexte, la vie nocturne se décline en différentes plages horaires, ou « temps de la nuit » pour emprunter la définition du rapport de MTL 24/24.

Dans une perspective d'économie circulaire, est aussi proposé de segmenter les nuits dans un même lieu de spectacle en différentes offres par créneaux de deux heures — un peu comme à la piscine — pour permettre aux opérateurs de maximiser les profits de leurs établissements et événements. De même, dans la section des parcs aménagée pour rester ouverte après 23 h, il y aurait, par exemple, des plages horaires pour des pique-niques de nuit, de la danse sociale, des joutes sportives, etc. Certaines cuisines communautaires pourraient être ouvertes la nuit avec des plages horaires visant la préparation des différents repas de la journée pour encourager le bénévolat en lien avec l'insécurité alimentaire.⁴² L'offre artistique et culturelle peut aussi être élargie par l'appropriation de terrains en friche par de multiples usagers de la nuit.

L'idée de promouvoir les occupations transitoires et les usages complémentaires dans des bâtiments et des locaux de certains secteurs industriels tient aussi à la notion de plages horaires, qui évoque à la fois le partage du temps et la diversité des usages dans un même espace. Et dans un contexte des plages horaires, une réflexion pourrait être amorcée sur le « code RAVE », lequel est appliqué uniformément aux événements tenus avec permis de réunion après 3 h, et est source de découragement pour les petits opérateurs et entrepreneurs culturels. En somme, la notion de plages horaires permet de multiplier les usages

⁴¹ ou *créneau horaire*, ou *tranche horaire*, ou *bloc horaire*

⁴² À ce titre, l'initiative *The People's Potato* à l'Université Concordia est un modèle inspirant de jour : <https://www.peoplespotato.com/>

d'espaces en partage après 23 h, et par le fait même, d'imaginer de nouvelles façons de dégentrifier la nuit urbaine.

→ recommandation : *identifier — par consultation et par projet-pilote — des établissements, des bâtiments, des locaux, des zones, des parcs et des espaces publics qui pourraient être réutilisés la nuit pour développer le plein potentiel des espaces de partage multi-usages en laissant les groupes communautaires et les citoyens y organiser leur propre vie nocturne.*

Les événements éphémères de la nuit

Initié à Paris en 2002, le Festival *Nuits Blanches* est un événement culturel éphémère qui donne au grand public un accès gratuit aux lieux de la culture pendant toute une nuit. Montréal organise sa propre *Nuit Blanche* annuelle depuis 2004 en ouvrant ses lieux culturels et en offrant une programmation artistique diverse sur tout le territoire, de la soirée aux petites heures du matin. Comme l'annuel *Festival Art Souterrain* de Montréal, ce type d'événement permet d'activer les espaces publics et privés pour mieux faire connaître une vaste sélection de productions artistiques montréalaises de l'heure. Ils ont une portée à la fois touristique et locale, c'est-à-dire qu'ils attirent autant les publics en visite à Montréal, que les publics montréalais.

Ces événements démontrent bien qu'un modèle d'événements nocturnes éphémères est déjà bien implanté sur le territoire. Or, les partenaires de la recherche déplorent qu'il se limite présentement à certaines formes et sources de production artistiques à l'exclusion des autres, en particulier, aux dépens de la contre-culture, des scènes alternatives et des collectifs plus « underground ». Il est vrai que plusieurs facteurs font obstacle à l'inclusion de ces groupes.

Premièrement, les appels à projets ne rejoignent pas toujours les artistes plus en marge ou les milieux plus défavorisés parce que les canaux et les réseaux d'information peuvent être fort différents, ce qui contribue à exclure certains acteurs culturels par défaut de communiquer. Deuxièmement, ces acteurs culturels ne peuvent ou ne souhaitent pas forcément se déplacer vers les quartiers branchés qui ont tendance à centraliser les événements culturels éphémères de grande envergure. Troisièmement, la quintessence de la contre-culture est de demeurer sous le radar et à l'extérieur des mouvements et productions culturels dominant les lieux grand public pour se soustraire à la marchandisation et la gentrification de la culture. Quatrièmement, les mouvements de contre-culture ont tendance à s'organiser eux-mêmes dans le domaine privé, pour protéger leur autonomie, leur intégrité, leur identité et leur liberté d'action.

Le milieu de la musique électronique et de la création numérique à Montréal est un exemple d'un mouvement de production artistique et culturelle qui chevauche à la fois la culture et la contre-culture, avec des initiatives telles que MUTEK, Piknic Electronik, Igloofest, Elektra, la Société des arts technologiques (SAT), mais aussi des initiatives « underground » comme La Bacchanale, lesquels ont tous tissé des liens solides avec des réseaux internationaux de contre-culture électronique tout en recevant l'appui financier et le soutien logistique de différents paliers de gouvernement. Par opposition, la culture LGBTQ+ est un exemple de production

artistique et culturelle qui se tient plus en marge, plus « underground », plus autonome et plus fermée, mais qui a toutefois une grande influence, en l'occurrence dans le domaine de la mode.

Étant donné ce contexte, il devient fort délicat de poser la question : comment la Ville peut-elle mieux soutenir la contre-culture, les scènes alternatives, les collectifs « underground » et les mouvements artistiques et culturels en marge qui contribuent non seulement à la diversité des expressions culturelles de la métropole, mais aussi à la résilience de son tissu social? Cette question presque insoluble est d'autant plus importante qu'elle est au cœur du volet culturel des principes de l'UNESCO soulignant « la valeur positive et les avantages d'une société aux expressions culturelles diversifiées » tant à l'échelle locale qu'internationale.⁴³ À titre d'exemple, la culture LGBTQ+ a ses propres pratiques à Montréal, mais elle s'inscrit aussi dans un mouvement mondial en expansion dont les membres échangent tant sur les réseaux sociaux que par la production et la diffusion en ligne d'événements, de créations, de performances, etc.

En fait, le problème semble insoluble, mais plusieurs pistes de solution existent. L'une d'entre elles se démarque ici parce qu'elle a fait l'objet de plusieurs échanges lors de certains groupes de discussion. **À l'instar des pratiques d'occupation éphémères d'un espace que permettent leurs plages horaires, les partenaires de la recherche proposent de soutenir un ou des événements nocturnes éphémères de type « Nuit Blanche » à différents temps de l'année pour exposer les montréalais(e)s à toutes sortes d'événements artistiques et culturels habituellement inédits au grand public, et pour démystifier les préjugés autour des cultures « underground ».**

Un modèle inspirant à cet égard est la coutume du carnaval qui a lieu chaque année en Europe et en Amérique. Historiquement, le carnaval est un événement éphémère qui critique et tourne au ridicule les prétentions des classes dominantes en célébrant les diverses expressions de la culture populaire; plus traditionnellement, le carnaval est cette courte période de l'année pendant laquelle l'idée de renverser temporairement l'ordre hiérarchique établi est non seulement acceptée socialement, mais elle est également célébrée publiquement en grande pompe. C'est la raison pour laquelle l'élection, le couronnement et le découronnement d'un roi et d'une reine du carnaval — simulacres des gestes de passation de pouvoir que ritualisent les gens du peuple une fois par année — sont au cœur des festivités de tous les carnivals.

Selon les villes, le carnaval a lieu une à deux fois par année : en automne et en hiver — le point culminant étant le Mardi gras avant le mercredi des Cendres. Les Allemands, qui le célèbrent pendant trois mois, l'appellent la « cinquième saison », mais aussi les « journées folles » et les « jours fous », car la fête et tous les excès sont permis dans les villes avant les dures privations de l'avent et du carême. À Mayence, il est appelé *Fassenacht*, ce qui souligne son lien avec la vie nocturne, surtout dans les grandes villes universitaires. Dans la conscience collective, le mot carnaval a tendance à évoquer l'idée des défilés. Or, les Allemands le fêtent tant dans les bars

⁴³ UNESCO (2008, 17 septembre). Rapports des experts sur le traitement préférentiel (article 16 de la Convention). Documents de la conférence du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, 2nd, Paris, 2008. Annexe B : page 8. http://www.unesco.org/culture/culturaldiversity/2iqc8_fr

que dans la rue, par une très grande diversité de pratiques artistiques et culturelles s'inspirant de la résistance des contre-pouvoirs, car c'est là le principe d'origine de cette coutume.

Pour faire place à la contre-culture, Montréal pourrait expérimenter sa propre forme de carnaval sous forme d'événements nocturnes éphémères, une ou deux fois par année, dans une formule qui ressemble un peu aux *Nuits Blanches*. Or, dans l'esprit de la culture populaire, un tel événement ne saurait être ni centralisé, ni organisé par la Ville. Ce sont les jeunes et les populations étudiantes qui participent beaucoup à la « cinquième saison » en Allemagne, mais aussi, « les sociétés carnavalesques organisent de grands événements avec de la musique, des discours comiques et souvent politiques, des danses et des présentations de personnages». ⁴⁴ Tout comme le bourgmestre remet les clés de l'hôtel de ville à un représentant du peuple dans les villes allemandes, **la Ville pourrait s'en remettre à une organisation communautaire ou à des représentants de scènes alternatives pour créer de tels événements en mettant à leur disposition des lieux culturels pour quelques jours, ouvrant ainsi la porte à l'entrepreneuriat culturel et à un dialogue avec des acteurs nocturnes plus en marge. D'un point de vue artistique, il serait de toute façon plus intéressant pour les collectifs d'investir eux-mêmes les lieux pour les décorer et les aménager, et d'en décider la programmation.**

→ recommandation : *à partir des arrondissements, amorcer un dialogue entre les représentants des associations étudiantes, des groupes LGBTQ+, des scènes alternatives et des groupes « underground » pour évaluer leurs besoins et leur désir d'organiser et de tenir des événements nocturnes éphémères d'une nuit pour faire place aux scènes de contre-culture à Montréal.*

Les saisons de la nuit

Un des grands atouts touristiques du Québec est qu'on peut y faire l'expérience extrême des quatre saisons. ⁴⁵ Outre Québec, Ottawa-Gatineau, Calgary, Edmonton, Winnipeg et Toronto, Montréal est une des seules grandes villes nordiques en Amérique du Nord, et la seule ville francophone de cette liste qui a le statut de métropole. Les partenaires de la recherche ont pourtant fait remarquer que le caractère saisonnier de la vie nocturne y demeure largement sous-développé. Le centre-ville, le Vieux-Port et l'île Notre-Dame sont actuellement les seuls secteurs où les activités nocturnes ont lieu en toutes saisons, et ce, surtout dans le Quartier des spectacles. Les hivernales *Montréal en lumière*, *Luminothérapie* et *Igloofest* qui ont lieu dans ces quartiers centraux, et l'événement annuel d'un jour, *Nuits Blanches*, qui a lieu un peu partout sur le territoire, démontrent bien que les publics nocturnes peuvent être au rendez-vous en saison morte. Selon les partenaires de la recherche, l'image des nuits montréalaises n'en demeure pas moins encore trop étroitement associée aux festivals d'été, et déconnectée des autres saisons.

⁴⁴ Verfürth, Eva-Maria. (2018). [Carnaval en Allemagne : le carnaval, cinquième saison de l'année](#). Goethe-Institut. Traduction: ISO Translation. © creative commons.

⁴⁵ http://fccq.ca/pdf/publications/2009/Vision_economique_FR.pdf

L'offre nocturne pourrait non seulement s'étendre à l'automne, à l'hiver et au printemps, mais elle pourrait également mettre en valeur le caractère de chaque saison pour souligner cette richesse naturelle de la métropole. À cet effet, quatre idées s'illustrent parmi les autres. En prenant comme exemple le Nouvel An chinois, certains proposent de jumeler les fêtes des communautés culturelles avec des offres nocturnes à l'année. D'autres insistent sur le fait que des aménagements qui tiendraient à l'abri des grosses pluies, du vent et du froid, telles que des terrasses et des dômes toutes saisons chauffés, sont des projets facilement réalisables même dans les quartiers excentrés. Est aussi soulignée l'importance d'avoir des événements grand public tels que des marchés de nuit, de la musique, des feux de camp, etc. Et comme les sports d'hiver sont un fleuron québécois, ils présentent évidemment un grand potentiel la nuit : ski de fond au flambeau sur le Mont-Royal, patinage à la belle étoile, joutes de hockey ou de ringuette nocturnes, etc. **En somme, les partenaires de la recherche souhaitent un meilleur accès de nuit aux parcs et espaces publics pour socialiser et se divertir en automne, en hiver et au printemps.**

Or, même si les projets saisonniers sont généralement bien appréciés du grand public, en matière d'aménagements hivernaux, le jour comme la nuit, Montréal accuse un retard par rapport aux grandes villes nordiques sur d'autres continents. Est reconnu qu'il est plus difficile, coûteux et compliqué de concevoir et de mettre en place des installations extérieures toutes saisons, parce que leur planification et leur entretien demandent beaucoup plus de ressources, lesquels sont aussi plus difficiles à gérer : l'eau peut geler (plomberie) ou fondre (igloo) selon les variations extrêmes de température, les installations et les câbles temporaires sont exposés aux éléments (verglas) ou se font happer par les camions de déneigement, sans compter les risques associés aux surfaces glacées, aux engelures, etc. De surcroît, les espaces publics ont tendance à présenter plus de risques de sécurité en hiver. Pour ces raisons, les opérateurs de taille, comme le Quartier des spectacles, le Vieux-Port et le parc Jean-Drapeau sont favorisés. La réciproque est aussi vraie : les petits opérateurs excentrés sont inévitablement défavorisés.

Pour remédier au fait que l'aménagement des espaces publics encourage la vie nocturne en été, mais en arrête l'élan en d'autres saisons, les partenaires de la recherche proposent quatre stratégies. **La première est de localiser les installations hivernales extérieures dans des secteurs où les gens peuvent aller se réchauffer, boire, manger et se servir des toilettes au besoin. La deuxième est de réaliser des programmations nocturnes de façon ponctuelle et ciblée dans les quartiers excentrés pour en alléger la charge logistique. La troisième est de permettre les installations semi-permanentes dans ou autour des sites déjà bien équipés d'infrastructures, de soutien logistique et d'expertises,** tels que le Quartier des spectacles, le Vieux-Port et le parc Jean-Drapeau, comme c'est le cas maintenant, ou alors développer de nouveaux sites plus excentrés pour accueillir et soutenir des événements nocturnes en toutes saisons, ce qui leur donnerait une valeur ajoutée. **La quatrième et dernière stratégie vise à intégrer dans les aménagements des technologies innovantes, telles que l'intelligence artificielle, le 5G et l'internet des objets, lesquels pourraient servir à réduire le gaspillage énergétique, adapter les éclairages nocturnes**

aux rythmes de vie propres aux saisons et à l'achalandage, mais aussi à créer des événements hybrides interactifs et connectés, etc.

→ recommandation : *faire appel aux savoirs des villes nordiques qui ont fait de grandes avancées en design d'aménagement saisonnier et en technologies de pointe — comme celles des pays scandinaves — pour s'inspirer de leurs approches, pour apprendre de leurs meilleures pratiques et surtout pour former un réseau international de métropoles nocturnes toutes saisons de manière à mettre en valeur les nuits montréalaises par la création de maillages et de partenariats internationaux avec d'autres métropoles qui permettraient de tenir des événements nocturnes en synergie avec des quartiers nocturnes ailleurs dans le monde.*

Le diagramme 2 propose une représentation du cadre de la nuit sous forme de schéma.

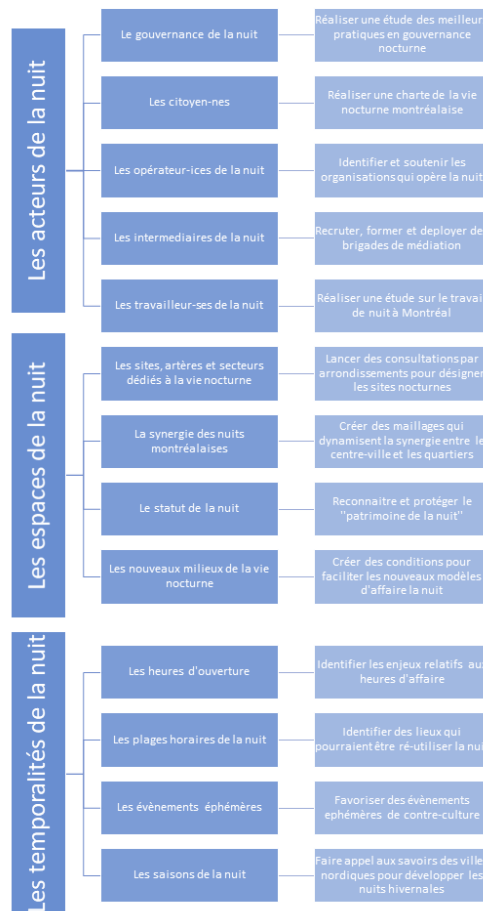


Diagramme 2 – Diagramme schématisant les trois dimensions et les vecteurs du cadre conceptuel de la vie nocturne à Montréal.

Les valeurs de la nuit

Au cours des vingt-deux activités de consultation qui ont eu lieu en automne 2020 (tableau 3), la plupart des partenaires de la recherche s'entendaient pour dire que la vie nocturne montréalaise devait être porteuse de certaines « valeurs ». Ce sentiment était exprimé soit explicitement ou implicitement. Par exemple, beaucoup insistaient sur le fait que les sites dédiés à la vie nocturne devaient être ouverts à tous, sans exception. De telles remarques indiquent clairement la recommandation de la part des partenaires de recherche d'avoir une politique à la fois inclusive et respectueuse de la diversité. Par ailleurs, sans que cela ne soit expressément formulé, d'autres proposaient plutôt des idées qui mettraient ces valeurs en pratique : par exemple, le développement de sites nocturnes communautaires permettant la mutualisation du site, des équipements et des ressources par une diversité de groupes utilisant le même espace à différentes plages horaires.

Ainsi, les valeurs relevées sont implicitement reflétées dans l'ensemble des résultats exposés dans les parties précédentes, y compris dans les « vecteurs des nuits montréalaises ». Elles se retrouvent, par exemple, en filigrane à travers tous les éléments du texte qui tissent le cadre de la vie nocturne. Pour bien rationaliser et soutenir leur mise en œuvre, ce qui suit énumère d'abord les valeurs principales exprimées par les partenaires de la recherche, puis illustre les liens que le chantier de la politique de la vie nocturne peut faire avec les unités administratives des services centraux et des arrondissements de la Ville, ses plans et ses représentants pour s'aligner avec les actions de l'appareil municipal dans un horizon de cinq à dix années.

Les valeurs que les partenaires de la recherche associent le plus à la vie nocturne sont :

- l'accessibilité universelle aux transports et espaces nocturnes
- la nécessité d'accélérer la transition écologique
- la résilience
- l'inclusion
- le respect de la diversité
- la reconnaissance de la grande diversité des expressions et pratiques culturelles
- l'importance de la participation citoyenne et communautaire
- l'esprit d'innovation et d'entrepreneuriat
- le droit à la santé et à la sécurité
- l'attractivité des nuits montréalaises à l'échelle locale et internationale

Ce qui suit représente les arrimages possibles entre le chantier de la politique de l'élaboration de la vie nocturne et certains partenaires intramuraux à la Ville en vue d'harmoniser leurs orientations, actions et initiatives à l'intérieur de l'appareil municipal :

Le [Plan Stratégique Montréal 2030](#) publié en décembre 2020 est le premier plan stratégique dont s'est dotée la Ville de Montréal. Il s'étend sur un horizon de dix ans et intègre l'ensemble tous les plans et mesures de l'appareil municipal qui seront déployés entre 2020 et 2030. Les projets, programmes, activités, initiatives, mesures, et leurs documentations afférentes, pourraient ainsi s'harmoniser avec les orientations et les priorités du *Plan Montréal 2030*.



Service du développement économique (SDÉ)



Le plan stratégique de développement économique publié en 2018, soit avant la pandémie, [Accélérer Montréal: stratégie de développement économique 2018-2022](#), et ses huit plans d'action, lesquels tracent les principales orientations et stratégies économiques municipales pour les années 2018-2022. Cette stratégie de planification économique pour la métropole conjointe avec le Gouvernement du Québec sera mise à jour au courant 2021 pour les années 2022-2026 (en développement)



Le plan de relance économique *Agir Maintenant* publié en deux phases en [juin 2020](#) et en [décembre 2021](#), ainsi que les diverses mesures d'urgence déployées dans le contexte de la pandémie COVID-19, desquels sont issu le projet de l'élaboration de la politique de la vie nocturne



Chantier de l'élaboration de la politique de la vie nocturne (PVN)



arrimages et alignements organisationnels possibles

unités administratives
intramurales possibles
partenaires du chantier
PVN selon les priorités
des valeurs relevées

Unités administratives relevant de la Direction générale (Serge Lamontagne) :

- Direction générale / Service des finances (Yves Courchesne)
 - [Programme décennal d'immobilisations \(P.D.I\) 2021-2030](#)
- Service de sécurité incendie de Montréal (Richard Liebmann)
 - [Guide de sécurisation de site et de rassemblements populaires](#) / personne-ressource : Daniel Girard

- Service de police de la Ville de Montréal (Sylvain Caron)
 - [Écouter, comprendre, agir : plan stratégique pour soutenir le personnel du SPVM en matière de prévention du profilage racial et social 2018-2021](#) / personne-ressource :
 - [Équipe de soutien aux urgences psychosociales \(ÉSUP\)](#) / personne-ressource :
 - [Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance \(ÉMRII\)](#) / personne-ressource :
 - Division de la prévention et de la sécurité urbaine (DPSU) du SPVM / personne-ressource : Marie-Claude Dandenault
 - Équipe Éclipse du SPVM / personne-ressource :
 - Équipe Moralité du SPVM / personne-ressource :
- Bureau des relations gouvernementales et municipales (Jean Therrien)
 - [Stratégie de réconciliation 2020-2025](#) / personne-ressource : Marie-Ève Lachapelle Bordeleau
- Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (LIUM) et Bureau de la ville intelligente (Stéphane Guidoin)
 - [Montréal en commun : une communauté de projets d'innovation \(Défi des villes intelligentes\)](#) / personnes-ressources : Stéphane Guidoin
 - [Politique de données ouvertes](#) / personne-ressource : Stéphane Guidoin

- [Charte des données numériques : octobre 2020](#) /
personnes-ressources : Stéphane Guidoin

- Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques (Bochra Manaï)
 - Plan en développement / [personne-ressource](#) :

Unités administratives relevant de la Direction générale adjointe / Service aux citoyens (Alain Dufort) :

- Service de la concertation des arrondissements (Martin Savard)
 - Programme intensif de propreté / [personne-ressource](#) :
[Chloé Roumagère](#)
 - Projet d'harmonisation des règlements touchant les nuisances / [personnes-ressources](#) : [Chloé Roumagère](#)
- Service de l'expérience citoyenne et des communications (Josée Bédard)
 - Démarche de participation publique et d'engagement citoyen (en développement) / [personnes-ressources](#) : [Josée Bédard](#) et [Frédérique Bélair-Bonnet](#)

Unités administratives relevant de la Direction générale adjointe aux services institutionnels (Diane Bouchard, intérim) :

- Service du greffe (Yves Saindon)
 - Recensement et analyse des règlements concernés par la Politique de la nuit / [personne-ressource](#) : [Emmanuel Tani-Moore](#)
 - Commission grands projets / [personne-ressource](#) :
[Marie-Eve Bonneau](#)

- Bureau des relations internationales (Marie-Claude Therrien, intérim)
 - [Cadre stratégique des relations internationales : la diplomatie urbaine au service de la collectivité montréalaise et du monde, août 2017](#) / personne-ressource : Benoît Turgeon

Unités administratives relevant de la Direction générale adjointe / Mobilité et attractivité (Claude Carette) :

- Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (Louise-Hélène Lefebvre)
 - [Plan directeur du sport et du plein air urbains : projet de plan d'action 2018-2028 : créer des initiatives de design actif](#) / personne-ressource : Luc Denis
 - Stratégie des grands parcs, du sommet et des sports (en développement) / personne-ressource : Mathieu Grenier
- Service de l'urbanisme et de la mobilité (Luc Gagnon)
 - Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM - en développement) / personne-ressource : Pascal Lacasse
 - [S'ancrer dans l'identité urbaine montréalaise : Plan d'action en patrimoine 2017-2022](#) / personne-ressource : Sonia Vibert
 - [Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire \(2002\)](#) /

Unités administratives relevant de la Direction générale adjointe / Qualité de vie (Charles-Mathieu Brunelle, intérim) :

- Service de la culture (Ivan Filion)
 - [Montréal, métropole culturelle, Conjuguer la créativité et](#)

[l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité : politique de développement culturel 2017-2022](#) /
personne-ressource : Ivan Filion

■ Les Quartiers culturels : Plan de développement des quartiers culturels (en développement) / personne-ressource : Geneviève Pichet

■ [Programme de soutien financier et d'accompagnement 2020-2021 : Médiations culturelles MTL](#) / personne-ressource : Danièle Racine

■ [Agenda 21 de la culture : la culture quatrième pilier du développement durable](#) / personne-ressource : Ivan Filion

■ [Festivals et événements culturels : programme de soutien financier 2021](#) / personne-ressource : Kevin Donnelly

○ Service de la diversité et de l'inclusion sociale (Johanne Derome)

■ Plan d'action de la diversité et de l'inclusion sociale (en développement) / personne-ressource : Jean-François Labadie

■ Revitalisation urbaine intégrée (RUI) basée sur le rapport de [L'évaluation des politiques de revitalisation urbaine à travers quelques expériences internationales : analyse des éléments de performance convergents](#) / personne-ressource : Amélie Billette

■ [Lutte contre les profilages racial et social : bilan 2018-2019](#) / personne-ressource : Patrice Allard

■ [Plan d'action en développement social 2019-2020 : Rassembler Montréal](#) / personne-ressource :

■ [Document de consultation préparé pour la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise : Politique montréalaise pour l'action communautaire, novembre 2019](#) / personne-ressource :

■ [Parce que la rue a différents visages : plan d'action montréalais en itinérance : 2018-2020](#) / personne-ressource : Serge Lareault

■ Dossier violences sexuelles / personne-ressource : Marianne Carle-Marsan

- [Projet EMMIS \(en développement\)](#) / [personne-ressource : Pierre-Luc Lortie](#)
- Service du développement économique (Véronique Doucet)
 - [Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture](#) / [personne-ressource : Marie-Josée Lacroix](#)
- Bureau de la transition écologique et de la résilience (Sidney Ribaux)
 - [Plan climat 2020-2030](#) / [personne-ressource : Sidney Ribaux](#)
 - [Stratégie montréalaise pour une ville résiliente](#) / [personne-ressource : Sidney Ribaux](#)

Les partenaires de la nuit

La partie précédente présentait les arrimages intramuraux du chantier avec les plans et programmes actuels de la Ville dans un horizon de dix ans. La partie qui suit se concentre surtout sur les partenariats extramuraux déterminant la planification et la mise en œuvre de la politique, mais peut aussi inclure des partenaires intramuraux qui représentent les intérêts des usagers de la vie nocturne, par exemple, le Conseil Jeunesse, le Conseil des Montréalaises, la Société de transport de Montréal (STM) et le Bureau du taxi de Montréal, pour n'en nommer que quelques-uns. La Commissaire bruit & nuit a anticipé certains de ces partenariats lorsqu'elle a invité les parties prenantes externes à la Ville à participer aux groupes de travail en automne 2020. Cette liste s'allonge par effet « boule de neige » chaque fois que de nouveaux partenaires potentiels sont proposés lors d'échanges, au fur et à mesure qu'avance le chantier.

Cette sixième et dernière partie n'en est donc pas moins importante puisqu'elle vise à entamer l'élaboration d'un registre identifiant des parties prenantes qui sont directement ou indirectement concernées par les nuits montréalaises. En effet, le chantier de l'activité nocturne sur le territoire est complexe au sens où il touche une grande diversité de géographies, de temporalités et d'acteurs — donc d'usages — qui doivent être mis en relation pour que se construise un « écosystème de la nuit », c'est-à-dire, un milieu vivant, capable de s'organiser et de se partager les ressources et les responsabilités du vivre-ensemble de la nuit. Considérant le rôle privilégié que joue la complémentarité des sphères privées et publiques dans le développement de la

métropole, les pratiques communautaires, les regroupements de citoyens, les associations de propriétaires, les pépinières d'artistes, les initiatives culturelles et les incubateurs d'innovation constituent autant de compétences essentielles à la réussite de ce chantier de la nuit.

partenaire dans le/la/les	sphère privée (type d'organisation)	la sphère publique (type d'instance/palier) : personne-ressource
gouvernance	MTL 24/24 (OSBL) et son Conseil de nuit (table de concertation et instance consultative)	La Communauté métropolitaine de Montréal (organisme gouvernemental associé-Ville/régionale)
participation citoyenne	Tandem (OSBL)	L'Office de consultation publique de Montréal (OSBL indépendant-Ville)
espaces et sites	Entremise (OSBL) La Pépinière (OSBL) Îlot 84 (OSBL)	Le Conseil du patrimoine de Montréal (OSBL indépendant-Ville)
cohabitation harmonieuse en lien avec les nuisances nocturnes et bruit en particulier	Ville sonore (partenariat de recherche) Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent (OSBL) Vivre en ville (OSBL) experts en acoustique du milieu de la recherche entreprises en solutions acoustiques Silence Saint-Lambert (OSBL) Montréal-dB (OSBL) Les Pollués de Montréal-Trudeau (OSBL)	Plusieurs ministères (Québec-prov) Groupe d'experts interministériels sur le bruit environnemental (GEIBE) ⁴⁶

⁴⁶ Le GEIBE regroupe des experts venant du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère des Transports, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ainsi que de l'INSPQ et de deux directions de santé publique.

réglementation		RACJ (Québec-prov)
mobilité	Le Réseau express métropolitain	<p>ARTM (Québec-prov), y compris en ce qui concerne le REM</p> <p>STM (Organisme gouvernemental associé-Ville)</p> <p>EXO (</p> <p>BIXI (OSBL-Ville)</p> <p>Bureau du taxi de Montréal (Société paramunicipale-Ville)</p> <p>Centres de gestion des déplacements (CGD)</p> <p>Ministère des Transports du Québec (MTQ)</p>
santé	<p>PLURI (OSBL)</p> <p>GRIP (OSBL)</p> <p>L'Anonyme (OSBL)</p> <p>Cactus Montréal (OSBL) : <i>Jean-François Mary</i></p> <p>Société de développement social de Ville-Marie (OSBL)</p> <p>Spectre de rue (OSBL)</p>	<p>Directrice régionale de santé publique de Montréal (Québec-prov) : <i>Dr Paul Le Guerrier</i> en lien avec le Groupe de travail interdisciplinaire en mesures d'urgence de Montréal (GTIMU) et aussi <i>Dr David Kaiser</i> en lien avec le Service de l'environnement urbain et saines habitudes de vie</p> <p>Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (Québec-prov)</p> <p>Urgences- santé (OSBL-Québec-prov)</p> <p>CIUSSS du Centre-Sud (Québec-prov) : <i>Caroline Dusablon</i>, Coordinatrice régionale des mesures d'urgence et sécurité civile</p> <p>Centre de mesures et d'interventions d'urgence (Centre-féd)</p> <p>Santé des Autochtones (Agence-féd)</p>

sécurité		
savoir	UQAM Université de Montréal Université McGill Université Concordia Centre de recherches interdisciplinaires en études montréalaises (regroupement) TRAM (laboratoire de recherche) TRYSPACES (Institut national de santé publique du Québec (Québec-prov)
inclusion et diversité	Tables des groupes de femmes (OSBL) Hoodstock (OSBL) Projets autochtones du Québec (OSBL) RAPSIM (OSBL) La Société de développement commercial du Village - Village Montréal (OSBL)	Conseil des Montréalaises (OSBL indépendant-Ville) Conseil jeunesse de Montréal (OSBL indépendant-Ville) : personne-ressource : Benjamin Herrera, président Le Conseil interculturel de Montréal (OSBL indépendant-Ville)
sports et loisirs	Ski de fond Montréal (OSBL)	
arts de la nuit et électronique	La Bacchanale (OSBL) SAT (OSBL) MUTEK (OSBL) Piknic Electronik (entreprise) Igloofest (entreprise)	
culture	Partenariat du Quartier des spectacles (OSBL) Culture Montréal (OSBL) Diversité artistique Montréal (OSBL)	Ministère de la culture et des communications (Québec-prov) : salles et festivals Conseil des arts de Montréal (

	L'École des entrepreneurs du Québec - Parcours C3 (OSBL) Nuit Blanche à Montréal Art souterrain (OSBL) Montréal en lumière (OSBL)	
salles de spectacles	le regroupement de l'Association des salles de spectacles indépendantes du Québec Le regroupement des Scènes de musique alternatives du Québec	
jeux		Casino de Montréal (Québec-prov)
tourisme	Tourisme Montréal (OSBL)	
entrepreneuriat social	Maison innovation sociale (OSBL)	
commerce, affaires et PME	La Chambre de commerce du Montréal métropolitain Association des sociétés de développement commercial de Montréal et ses SDCs (OSBL) Nouvelle association des bars du Québec PME Montréal Centre-Ouest : (projet e-log Mtl / personne-ressource : Alexandre Skerlj)	
innovation	Maison Innovation Sociale (OSBL) (DÉDOUBLÉ DANS DEUX CASES PAR DD...QUE FAIRE ??)	Grappes diverses
logistique	Centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise, la logistique et le transport (CIRRELT) avec, comme personne-ressource : Martin Trépanier.	Direction de l'économie verte et de la logistique du Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) avec comme personne-ressource : Stéphane Pigeon.

	Jalon Montréal Propulsion Québec Les entreprises de livraison : Poste Canada, Purolator, UPS, etc. Les centres de distribution	
opérateurs de transport	Association du Camionnage du Québec (ACQ) CargoM	
infrastructures de transports		Port de Montréal Aéroports de Montréal (ADM) Aéroport de Saint-Hubert/Longueuil Canadien National (CN) Canadien Pacifique (CP) Ministère des Transports du Québec (MTQ)
numérisation	Code For Canada (OSBL)	
communication		

Discussion

Cette section discute des limites, des forces et de la portée des résultats en expliquant le cadre dans lequel ces connaissances ont été produites, obtenues et présentées. Le but de cette discussion est d'établir la mesure dans laquelle ces résultats peuvent répondre ou non, aux objectifs et aux questions de recherche pour identifier les lacunes qui restent à combler.

Discussion des résultats

L'objectif principal des consultations entreprises cet automne est de réaliser un diagnostic de la vie nocturne à Montréal en impliquant les parties prenantes invitées à la table en qualité de partenaires de la recherche. Cette démarche de trois mois, laquelle comprend vingt-deux entretiens et 77 participants a d'abord permis de cerner les principaux enjeux qui font obstacle au développement et à la vitalité de la vie nocturne sur le territoire montréalais. De façon très générale, les problématiques s'articulent autour des cinq thèmes suivants : la cohabitation, la réglementation, la spatialisation, les ressources disponibles et la sécurité. À partir de ces enjeux, il s'est ensuivi une réflexion collective sur les secteurs de la culture, du tourisme et des divertissements de la nuit, et dans un moindre égard, sur la logistique nocturne, à Montréal.

C'est dans ce contexte que ce rapport de recherche expose les nombreuses priorités stratégiques, mesures, stratégies et recommandations proposées par les partenaires de la recherche au cours des consultations. L'ensemble de ces propositions constitue une banque de données qualitatives visant à explorer des pistes envisageables pour répondre aux enjeux identifiés. En outre, le « cadre de la nuit » est proposé pour aider à mettre en place les concepts, les arrimages et les partenariats susceptibles de servir de fondation à l'élaboration de la politique de la vie nocturne, tout au moins dans un sens structurant. Par exemple, les « vecteurs des nuits montréalaises », ses stratégies et ses recommandations, tissent des liens entre les idées proposées par les partenaires de la recherche en suggérant comment les mettre en œuvre sur le terrain. Dans cette partie, la littérature existante est parfois utilisée pour éclairer la portée de leurs réflexions. La synthèse des consultations présentée sous différents prismes, ce rapport de recherche constitue par conséquent un document de référence non prescriptif visant à alimenter et à inspirer les étapes du chantier de l'élaboration de la politique de la vie nocturne.

Limites de cette étude

Toute méthodologie a ses avantages et ses inconvénients. Il va sans dire qu'une lecture savante des résultats de la recherche doit tenir compte de ces lacunes afin d'identifier, d'une part, les angles morts qui existent dans une étude, et de suggérer, d'autre part, des pistes pour de nouvelles recherches. Ce qui suit expose les faiblesses principales de l'approche adoptée pour réaliser cette étude, puis explique les techniques envisagées et utilisées pour y pallier :

- I. **La première limite de ce rapport de recherche est son étendue.** Les activités de consultations pour réaliser le diagnostic du Volet I visaient à identifier les enjeux et les priorités stratégiques pour proposer des pistes de solutions uniquement dans les domaines suivants :

- les pratiques artistiques et culturelles populaires, y compris le sport et le loisir
- les industries culturelles et créatives
- les secteurs liés au divertissement
- les activités commerciales, y compris les entrepreneurs et les PME
- le tourisme
- certains aspects de la logistique urbaine

Par conséquent, bien qu'ils aient été soulevés de façon anecdotique lors de quelques échanges, aucun enjeu ou piste de solutions n'ont été identifiés dans les domaines suivants :

- les activités institutionnelles, surtout des secteurs publics de la santé et de la sécurité
- les activités industrielles, y compris le secteur manufacturier
- les activités liées au virage numérique, ou à ses transformations prospectives
- le secteur des technologies de pointe, y compris la logistique du commerce électronique
- la logistique de nuit, urbaine ou en lien avec le développement des infrastructures
- les travailleurs et travailleuses de nuit, y compris les travailleur(euse)s autonomes
- les activités économiques dites « informelles », dont les colporteurs et musiciens de rue
- le travail du sexe, les salons de massage et les autres pratiques clandestines de la nuit

Le Service de développement économique peut aisément pallier cette lacune en mandatant les études qu'il juge nécessaires en fonction de l'avancement du chantier.

- II. **La deuxième limite de cette étude est le cadre épistémologique de type constructiviste dans lequel les données ont été produites et interprétées.** Tous les résultats de cette étude sont le fruit des activités de consultation. Par conséquent, les données brutes ne sont pas objectives au sens où elles ne proviennent pas d'instruments ou de techniques scientifiques utilisés pour représenter une réalité matérielle mesurable. Au contraire, elles reflètent le point de vue subjectif, voire l'opinion, de chaque partenaire de la recherche. Ces données sont donc à l'image de leurs connaissances, de leurs expériences et de leurs croyances. Elles n'ont aucune valeur objective en soi car elles ne sont que des perspectives, et non des faits. Or, le but de la recherche est de comprendre les phénomènes socio-économiques de la vie nocturne à Montréal. Il est donc convenable de choisir une approche qui reconnaît et qui reflète que ces dimensions de la réalité sont co-construites à la fois subjectivement et collectivement par les personnes qui y participent au moyen de la communication et des interactions sociales, à condition de tenir compte du fait que les résultats d'une telle recherche sont d'ordre purement subjectif, issus d'un ensemble de parties prenantes.
- III. **La troisième limite de cette étude est la représentativité des partenaires de la recherche.** La grande majorité des parties prenantes invitées à participer aux consultations ont été présélectionnées selon certains critères établis par le Service du

développement économique avant le début du mandat de recherche. Plus tard, une minorité d'entre eux ont été invités et intégrés par effet « boule de neige », en fonction des recommandations faites par les partenaires de la recherche eux-mêmes au cours des activités de consultation. Ceci implique que l'étude exclut des groupes par défaut.

Aussi, certaines perspectives sont fortement représentées, alors que d'autres le sont peu ou pas du tout. Par exemple, la forte représentativité du personnel de certaines unités administratives de la Ville peut avoir donné beaucoup de poids aux questions en lien avec le cadre réglementaire puisque la réglementation est un instrument majeur dans le rouage de l'appareil municipal et qu'il constitue un des seuls outils sur lequel la Ville a le contrôle. Par ailleurs, la forte présence de parties prenantes issues du milieu académique peut aussi avoir influencé les recommandations en lien avec le besoin de mener plus d'études, de produire davantage de données et de créer des observatoires.

En contrepartie, la sous-représentation d'acteurs de la sphère économique privée, par exemple, du secteur commercial et du milieu des affaires, restreint la proportion de connaissances contribuées dans ces domaines. Il en est également ainsi pour ce qui touche l'innovation technologique, l'économie sociale et le milieu communautaire, surtout en lien avec l'urbanisme. Pour compenser ces manques, il faudrait donc penser à de nouvelles façons d'intégrer les perspectives économiques et sociales privées, afin de mieux identifier et représenter leurs intérêts et leurs besoins.

Finalement, l'absence de perspectives citoyennes dans les consultations crée un vide méthodologique, lequel reste à combler si l'intention est de dresser un portrait diagnostique « qui appréhende la nuit dans sa complexité et sa diversité...avec l'ambition de développer une politique de la vie nocturne globale, intégrée et adaptée aux réalités montréalaises ». ⁴⁷ À cet effet, les partenaires de la recherche ont d'ailleurs maintes fois noté l'importance d'inclure les citoyens dans le cadre des consultations, ce qui n'a pas été fait dans les activités de cueillette de données de cette étude. Dans la lecture des résultats de ce rapport, il faut donc tenir compte du fait que les perspectives représentées sont avant tout celles des organisations citées dans la liste en annexe 1.

Pour pallier le problème de représentativité, l'ethnographe recommande de continuer à identifier de nouvelles parties prenantes par la méthode « boule de neige » dans les consultations à venir. À l'exception de la question de la représentativité citoyenne, cette méthode permettra de focaliser les activités de recherche sur les acteurs les plus étroitement concernés par la vie nocturne, tout en évitant la dispersion ou encore, une descente dans le terrier du lapin. Par ailleurs, pour intégrer les réactions et perspectives des citoyens, il serait judicieux d'entamer un processus de consultation publique avec l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Il est aussi envisageable de consulter les citoyens par l'entremise de comités de quartier et d'organismes

⁴⁷ Extrait de la « présentation de la démarche » tel qu'exposé par le Service de développement économique lors des activités de consultation en automne 2020.

représentant les intérêts des citoyens lorsque le but est de cibler spécifiquement les résidents d'arrondissements plus touchés par certains enjeux de la vie nocturne.

- IV. **La quatrième limite de cette étude est en lien avec l'analyse et l'interprétation des données qualitatives brutes saisies par un seul codeur lors des entretiens et du visionnement des bandes d'enregistrement.** Comme la saisie, le traitement et l'interprétation de toutes les données qualitatives issues des consultations ont été réalisés uniquement par l'ethnographe — laquelle est aussi l'auteure du présent rapport de recherche — les résultats de cette étude ont forcément un caractère subjectif teinté par ses propres schémas cognitifs, linguistiques et identitaires. Ceci est un aspect incontournable des méthodes qualitatives et collaboratives s'appuyant sur l'immersion du chercheur dans un processus de consultation sur plusieurs mois.

Pour pallier certaines de ces distorsions possibles, l'ethnographe a utilisé plusieurs techniques, notamment la triangulation. Par exemple, les données étaient saisies et vérifiées en entrecroisant leur présence dans plusieurs sources : les notes personnelles que l'ethnographe avait prises durant l'activité, les notes autocollantes écrites par l'animateur(trice) de l'activité sur les murs d'idées, les notes écrites par les participants dans le clavardage et les transcriptions verbatim réalisées à partir des bandes d'enregistrement. L'ethnographe confirmait aussi son interprétation des données en ré-écoutant attentivement le contexte dans lequel les idées étaient énoncées grâce aux bandes d'enregistrement. De plus, pour préserver l'intégrité des propos des partenaires de la recherche, l'ethnographe a consigné les données en privilégiant le mode de la citation directe ou alors en paraphrasant étroitement pour limiter les modifications apportées à ces énoncés. Le but de cette technique est simplement de minimiser les distorsions et les interprétations des propos rapportés. Enfin, en ce qui a trait à la conception et à la représentation des données sous forme de résultats, l'ethnographe a utilisé un mode de codage par analyse thématique combinant la méthode qualitative de l'analyse de contenu (formulation du concept) et quantitative (nombre de répétitions de ce concept pour établir un ordre de priorité et la pertinence d'une catégorie), ce qui permet, jusqu'à un certain point, de mesurer leur importance relative lors des échanges.

Interprétation des résultats

Nonobstant ces quatre limites, la pertinence et les points forts de cette étude découlent de ces mêmes éléments de l'approche méthodologique. Le fait que les données étaient souvent issues de discussions, de réflexions collectives et de validations apporte une valeur ajoutée en ce sens que les données étaient remises en question sur le vif, et aussi approfondies ensemble. C'est un des avantages des méthodes collaboratives. Elles permettent une validation des données sur la documentation par itérations et par interactions. Aussi, le fait que seule l'ethnographe a

codé, interprété et rapporté les résultats a permis de maintenir une certaine stabilité, intégrité et fiabilité dans le traitement des données, donc de minimiser les distorsions.

Plus spécialement, le fait que cette étude compte soixante-dix-sept (77) participant(e)s consulté(e)s lors de vingt-deux (22) activités d'entretien, et le fait que la plupart d'entre eux étaient des parties prenantes soit expertes, soit directement concernées par les questions en lien avec la vie nocturne, donne du poids et une certaine crédibilité à leur contribution, ainsi qu'à l'ensemble des données recueillies. Ces résultats ne représentent pas les perspectives d'une ou de quelques personnes, mais bien d'un échantillon significatif de personnes réunies pour établir un diagnostic. En ce sens, cette étude sert d'amorce au processus de l'élaboration de la politique de la vie nocturne, car elle est le fruit d'une recherche exploratoire visant simplement à identifier des concepts et des pistes pour le bénéfice du Service de développement économique.

Nouvelles voies de recherche à explorer

Compte tenu de ce qui précède, les voies suivantes sont proposées de façon non prescriptive pour guider l'avancement du chantier en fonction des besoins et ressources :

- Évaluer les résultats du diagnostic pour déterminer un ordre de priorité des actions à prendre selon les réalités actuelles sur le terrain.
- Prendre conseil auprès d'un comité consultatif pour faciliter le pilotage et le suivi du chantier.
- Recenser les meilleures pratiques en matière de développement de la vie économique nocturne pour établir une base de référence indépendante des stratégies proposées dans le cadre des consultations réalisées en automne 2020.
- Recueillir des données probantes sur les besoins en biens et services des travailleurs de nuit et des travailleuses de nuit à Montréal en vue d'évaluer le potentiel de ce créneau
- Réaliser une étude d'impact économique sur des secteurs d'activités ciblés afin d'obtenir des données quantitatives objectives en lien avec les économies nocturnes à Montréal. Pour tirer le maximum de cette étude, il serait recommandé de comparer Montréal à au moins une métropole nord-américaine semblable, comme Toronto, par exemple. Pour éviter le facteur de confusion que représentent les effets de la pandémie sur les économies de nuit, il est recommandé d'utiliser et d'adapter des données déjà recueillies avant 2019 inclusivement (ex : comparer les chiffres d'affaires des mêmes secteurs ou établissements de nuit en 2019, en 2015, en 2012 et en 2009 à Montréal, en utilisant les mêmes catégories à celles existantes dans des études réalisées à Toronto, Austin, etc.).

- Mobiliser des parties prenantes de la sphère économique, issues du secteur commercial, du milieu des affaires, de l'industrie et de la finance, y compris les organismes qui accompagnent leurs activités, comme PME Montréal, par exemple.
- Mobiliser les parties prenantes des industries créatives et culturelles dans le cadre d'activités qui les mettent en contact avec des parties prenantes complémentaires.
- Mobiliser des parties prenantes des milieux de l'économie sociale et communautaire pour comprendre comment le développement du chantier peut être tout aussi accessible à tout acteur proposant un modèle d'affaires nouveau ou innovant qu'aux acteurs de grande envergure déjà établis en vue de soutenir une approche « ascendante ».
- Faciliter la collaboration intersectorielle par la mise en œuvre de projets-pilotes multidimensionnels dans quelques sites-laboratoires.
- Établir des repères et des indicateurs permettant d'étudier et d'évaluer les retombées des projets-pilotes sur le terrain en temps réel.
- Former des maillages avec le milieu académique et étudiant pour réaliser des partenariats de recherche multidisciplinaire.
- Planifier des activités et des outils pour consulter les citoyens et les usagers de la vie nocturne à moyen et à long terme.

Conclusion

En vue de répondre aux trois grands objectifs qui guident la première phase de son plan de relance de Montréal : *Une impulsion pour la métropole: agir maintenant*, le Service du développement économique vient de compléter la première étape de la mesure 7 de ce plan en menant à terme des consultations visant à réaliser un diagnostic de la vie nocturne à Montréal.

Cet exercice a été l'occasion, dans un premier temps, de mobiliser des parties prenantes pour amorcer une réflexion collective sur la tournure que prend la vie nocturne à Montréal. Dans un deuxième temps, il a permis de générer de nombreuses pistes d'intervention susceptibles d'aider le Service de développement économique à développer de nouvelles stratégies pour atteindre ses deux autres objectifs : stabiliser et soutenir ce secteur de l'économie à court terme, et réinventer le développement économique de la métropole à plus long terme.

Au cours des consultations menées en automne, les 77 partenaires de la recherche ont proposé, suivant leur expertise, des réponses aux quatre questions de cette étude :

1. Quels sont les principaux enjeux qui font entrave à l'essor de la vie nocturne à Montréal ?
2. Quelles sont les mesures envisagées pour répondre aux enjeux de la vie nocturne ?
3. Quelles priorités stratégiques répondent aux enjeux à court, moyen et long terme ?
4. Comment ces mesures et priorités peuvent-elles être structurées en plan d'action ?

Les données colligées dans ce rapport de recherche sont le fruit de leurs échanges animés autour de ces questions. Elles ont été représentées de façon à cristalliser 77 perspectives en un seul prisme qui révèle certains éléments clés de la vie nocturne à Montréal. Le portrait résultant tente de dégager une compréhension plus étendue et plus approfondie de cet objet de recherche, compréhension nécessaire à l'avancement des prochaines étapes de ce chantier.

À la clôture de cette première étape, il y a lieu de se demander, « en quoi une politique de la vie nocturne vient-elle améliorer les nuits montréalaises? ». En effet, si la Ville élabore une politique s'appuyant trop sur la réglementation existante, ou pire encore, si elle impose un cadre encore plus contraignant, elle court le risque d'étouffer la vie nocturne au lieu de la vitaliser. En revanche, si à l'instar de la vision des partenaires de la recherche, la Ville conçoit la nuit comme un espace d'expérimentation, sa politique de la vie nocturne devient l'occasion d'intégrer des notions favorisant une plus grande simplicité du cadre réglementaire, la création de nouveaux milieux de vie plus verts et inclusifs, de même que le développement d'initiatives et de modèles d'affaires innovants, lesquels positionnent les nuits montréalaises davantage comme un levier socio-économique pour Montréal, un moyen d'augmenter l'attractivité de la ville, et ce, autant à l'échelle de la métropole que des quartiers.

C'est en ce sens que la politique de la vie nocturne se doit d'être audacieuse et prospective. Les métropoles qui rayonnent à travers le monde sont celles qui osent et qui proposent de nouvelles façons de faire. L'économie se transforme à la vitesse de l'innovation technologique. Pour le meilleur et pour le pire, l'appareil gouvernemental ne se meut pas au même rythme que ces avancements. La pandémie nous aura toutefois démontré que cet appareil peut, lorsqu'il le faut, devenir plus agile pour s'adapter aux réalités sur le terrain. Il suffit de constater la rapidité avec laquelle les gouvernements ont accéléré l'adoption en masse de pratiques numériques existantes : le télétravail, la participation par visioconférence, la collaboration à distance et les prestations de services et fonds publics livrées par le biais des technologies de l'information.

Pour reprendre un principe d'agilité énoncé par un des gourous du développement logiciel : « Face à plusieurs voies d'action offrant une valeur comparable, il est judicieux d'emprunter le chemin qui facilite les changements futurs ».⁴⁸ Ce principe pourrait-il s'appliquer au processus de l'élaboration de la politique de la vie nocturne?

⁴⁸ Dave Thomas, co-auteur du célèbre *Agile Manifesto* (en français, *Manifeste pour le développement agile de logiciels*).

Annexes

Annexe 1 – liste des partenaires de la recherche consultés

Entretiens individuels

- Catherine Gingras, Conseillère en aménagement, Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
- Nargess Mustapha, Présidente de l'organisme Hoodstock

Chercheurs associés

- Sami Ghzala, membre du Conseil de nuit de MTL 24|24
- Nadim Tadjine, Consultant en innovation sociale et participation publique

Groupes de discussion ciblés (*focus group*)

groupe de discussion ciblé en lien avec le CHUM

- Dre Suzanne Brissette, Médecine des toxicomanies du CHUM
- Irène Marcheterre, Direction des communications, de l'accès à l'information et développement des partenariats du CHUM
- Josée Rondeau, Sécurité et Stationnement du CHUM

groupe de discussion ciblé en lien avec la vie nocturne, transition écologique et résilience

- Maxime Chouinard, Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal
- Irène Cloutier, Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal
- Pamela Echeverria, Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal
- Mathieu Grenier, Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville de Montréal
- Mathieu Grondin, Montréal 24/24
- Patrick White, Conseil de la nuit de Montréal
- Sandrine Gueymard, Vivre en ville
- Jonathan Robichaud, Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal

groupe de discussion ciblé en lien avec la logistique et la vie nocturne

- Mikael Brard, Jalon Montréal

- Mathieu Charbonneau, CargoM
- Thomas Jasmin, Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal
- Patrick Kilfoil, Service du développement économique de la Ville de Montréal
- Anne Marcotte, Aéroports de Montréal
- Daniel Mathieu, Service du développement économique de la Ville de Montréal
- **Jessie Pelchat, Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal**

groupe de discussion ciblés en lien avec les veilleurs de nuit

- Pierre-Luc Gauthier, Service de police de la Ville de Montréal
- Tasha Morizio, Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent
- Taha Tourougou, veilleur de nuit-étudiant ÉTS

Groupes de travail

Participants aux ateliers du groupe de travail No. 1 / Économies de la nuit

- Éric Bernatchez, Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec
- Sébastien Boirié, Service du développement économique de la Ville de Montréal
- Denis Collerette, Arrondissement Ville-Marie
- Félix de la Poterie-Sienicki, Chambre de commerce du Montréal métropolitain
- Jozef Fleury-Berthiaume, Partenariat du Quartier des spectacles
- Pierre-Luc Gauthier, Service de police de la Ville de Montréal
- Mathieu Grondin, Montréal 24/24
- Catherine Guastavino, Ville-sonore-Université McGill
- Luc Guilbaud-Fortin, Service du développement économique de la Ville de Montréal
- Janick Langlais, Conseil de la nuit de Montréal
- Josée Laplace, Université McGill
- Maryse Lavoie, Arrondissement du Plateau Mont-Royal
- Noémie Lucas, Service du développement économique de la Ville de Montréal
- Tasha Morizio, Association des sociétés de développement commercial de Montréal
- Chloé Roumagère, Service de la concertation des arrondissements de la Ville de Montréal
- Eric Rufer, Casino de Montréal

Participants aux ateliers du groupe de travail No 2 / Nuits culturelles et créatives :

- Anouk Bélanger, Université du Québec à Montréal
- Valerian Fraisse, Ville sonore-Université McGill
- Mathieu Grondin, Montréal 24/24

- Emmanuelle Hébert, Service de la culture de la Ville de Montréal
- Catherine Lareau, Service du développement économique de la Ville de Montréal
- Stéphanie Laurin, Tourisme Montréal
- Alice Miquet, Conseil jeunesse de Montréal
- Mylène Nasser, Direction Cinéma - Festivals de la Ville de Montréal
- Mokrane Ouzane, Conseil de la nuit de Montréal
- Julie Pichon, Service du Développement Économique de la Ville de Montréal
- François Potvin, Partenariat du Quartier des spectacles
- Monique Savoie, Société des arts technologiques
- Pierre-François Sempéré, Culture Montréal
- Will Straw, Université McGill

Participants aux ateliers du groupe de travail No 3 / Santé, sécurité et médiation :

- Pamela Binette, Groupe de recherche et d'intervention psychosociale
- Marie-Claude Coallier, Service de police de la Ville de Montréal
- Marie-Ève Desroches, Table des groupes de femmes
- Martine Dubuc, Service de police de la Ville de Montréal
- Mathieu Farley, Service de police de la Ville de Montréal
- Marc-André Fortin, Table de Quartier du Faubourg Saint-Laurent
- Daniel Girard, Service des incendies de Montréal
- Katia Habra, Service du développement économique de la Ville de Montréal
- Christophe Huynh, Institut universitaire sur les dépendances du CIUSSS Centre-Sud
- Maryse Lavoie, Arrondissement du Plateau Mont-Royal
- Aurélie Lebrun, Conseil des montréalaises de la Ville de Montréal
- Irène Marcheterre, CHUM
- Marianne Carle-Marsan, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
- Julie-Soleil Meeson, Conseil de la nuit de Montréal
- Martin Petrarca, Société de développement social
- Chloé Roumagère, Service de la concertation des arrondissements de la Ville de Montréal
- Janie Saint-Pierre, Service de police de la Ville de Montréal
- Maude Séguin-Manègre, Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal
- Alexis Simoneau, Montréal 24/24
- Cynthia Tarlao, Ville sonore-Université McGill
- Vincent Wagner, Institut universitaire sur les dépendances du CIUSSS Centre-Sud

Participants aux ateliers du groupe de travail No 4 / Espaces et mobilités :

- M Milo Aongya, BIXI Montréal
- Anastasia Belikow, TRAM-Université McGill
- Edda Bild, Ville sonore-Université McGill
- Julie Boucher, Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- Maxime Chouinard, Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal
- Marie-Claude Coallier, Service de police de la Ville de Montréal

- François de La Chevrotière, Arrondissement du Plateau Mont-Royal
- Martin Desbiens-Côté, Service de police de la Ville de Montréal
- Pamela Echeverria, Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal
- Alexandre Girard-Létourneau, Communauté métropolitaine de Montréal
- Jonathan Guimond, Partenariat du Quartier des spectacles
- Olivier Pouliot, Société de transport de Montréal
- Jhessica Reia, CRIEM-Université McGill
- Jonathan Robichaud, Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal
- Jonathan Rouleau, Conseil de la Nuit de Montréal
- Janie Saint-Pierre, Service de police de la Ville de Montréal
- Alexis Simoneau, Montréal 24/24

Annexe 2 – déroulement des 4 ateliers des groupes de travail

De façon très générale, tous les ateliers des groupes de travail se sont déroulés comme suit :

- mot de bienvenue
- lecture de l'ordre du jour
- objectifs de la rencontre
- brève explication des règles de fonctionnement des activités de la rencontre
- courte activité brise-glace de présentation par chaque participant
- activité principale sous forme d'ateliers de discussion en sous-groupes ou en plénière
- résumé des grandes lignes issues des échanges par la chargée de projet en plénière
- remise des formulaires d'évaluation
- description de la prochaine étape
- remerciements

De façon plus spécifique, les quatre séances-rencontres des groupes de travail étaient conçues pour répondre à quatre grands objectifs bien distincts proposant des activités correspondantes :



Annexe 3 – déroulement des 4 groupes de discussion ciblés

De façon générale, les ateliers des groupes de discussion ciblés se sont déroulés comme suit :

- mot de bienvenue
- objectifs de la rencontre
- courte activité brise-glace de présentation par chaque participant
- activité principale sous forme d'atelier de discussion en plénière
- résumé des grandes lignes issues des échanges par la chargée de projet en plénière
- remerciements

De façon plus spécifique, les participants des groupes de discussion ciblés étaient invités à répondre aux questions suivantes lors de l'atelier de discussion en plénière :

(note au lecteur : X désigne ici le domaine ciblé par la discussion, par exemple : la santé)

- Quels sont les principaux enjeux en matière de X la nuit à Montréal ?
- Comment la pandémie actuelle a-t-elle exacerbé ces problèmes ?
- Comment la Ville de Montréal pourrait-elle, au travers de sa politique de la vie nocturne, s'arrimer avec les initiatives déjà existantes en matière de X ?
- Comment la Ville de Montréal pourrait-elle créer une synergie et collaborer plus efficacement avec le milieu de X pour développer harmonieusement leurs activités la nuit ?
- Quelles seraient les parties prenantes en lien avec X qui pourraient être inclus dans le processus de consultation et/ou de collaboration pour le bon avancement de ce chantier ?

Annexe 4 – déroulement des 2 entretiens individuels

Les entretiens individuels ont été menés par l'ethnographe sous forme d'entretiens semi-dirigés. Comme l'objectif de ces entretiens était d'approfondir un thème en particulier, les questions portaient surtout sur l'identification des enjeux spécifiques à ce thème, et aux pistes de solution proposées. Il se sont déroulés dans un contexte très informel dans lequel l'ethnographe encourageait le participant à poursuivre le fil de ses pensées, l'interpellant seulement pour préciser certains détails ou pour ouvrir d'autres voies de réflexion. Le déroulement et les objectifs de la rencontre étaient décrits dans un courriel envoyé quelques jours avant l'entretien.

Annexe 5 – exemplaire du formulaire de consentement



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT RELIÉ À L'ENREGISTREMENT D'ACTIVITÉS PAR VISIOCONFÉRENCE

Nom et prénom du participant-e : _____,

Les séances et activités des groupes de travail sur la vie nocturne seront enregistrées afin de faciliter la rédaction des comptes-rendus, l'analyse des discussions et la prise en compte de vos recommandations.

L'objectif est de documenter les rencontres afin de produire un rapport-synthèse pour inspirer la Politique de la vie nocturne.

Les données récoltées seront anonymisées et les enregistrements des rencontres ne seront pas diffusés.

Par la présente, vous autorisez expressément le Service du Développement Économique de la Ville de Montréal à capter les images et le son sur pellicule photographique, bande vidéo ou par l'entremise de tout autre moyen technique ou électronique.

Signé à _____

Signature : _____

Date : _____

Coordonnées pour rejoindre le participant

Courriel : _____

Annexe 6 – données recueillies sur les brigades de médiation

1. Quels sont les avantages et inconvénients des brigades de médiation ?

mots-clés : confiance, prévention, sécurité, premiers soins, complémentarité au travail de la sécurité publique surtout lors d'événements de grande envergure, échange d'informations

avantages	inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Les veilleurs inspirent confiance au grand public et aux tenanciers de bar parce que ce sont des jeunes civils qui ne font pas peur et qui ne sont pas menaçants ou intimidants au contraire des agents de police en uniforme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il est très difficile de trouver du personnel pour ce genre de travail parce que les heures de travail sont atypiques et insuffisantes pour attirer des candidats ce qui fait que les gens ne sont pas motivés à rester toute la saison.
<ul style="list-style-type: none"> • Comme l'approche des veilleurs est plus « amicale » ils ont une présence « d'ange gardien » visant à prévenir, ce qui aide tout le monde à se sentir plus en sécurité et ce qui aide aussi à assurer la sécurité publique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il est très difficile de trouver du personnel adéquat en termes de capacités et de tempérament pour bien exercer le travail de veilleur car il faut être calme, non agressif, imperturbable, constant et fiable.
<ul style="list-style-type: none"> • Leur présence favorise la coopération et la cohabitation harmonieuse avec les tenanciers de bar parce qu'ils sont payés par une SDC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il est important que les veilleurs ne soient pas répressifs, n'aient pas l'air de colosses et il faut de la diversité (femmes, etc..).
<ul style="list-style-type: none"> • Prévient l'émission d'amendes lorsque les chalands apportent leur boisson dans la rue. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les veilleurs peuvent être exposés à des risques et dangers sans pouvoir se protéger.
<ul style="list-style-type: none"> • Prodigent des soins de santé et assurent la sécurité des clientèles intoxiquées dans la mesure d'une formation en premiers soins, ce qui permet à la police de mieux se concentrer sur les situations à plus haut risque (bagarre). 	<ul style="list-style-type: none"> • Le salaire des veilleurs est une dépense courante qui n'est pas nécessairement facile à absorber dans un budget public ou privé.
<ul style="list-style-type: none"> • Grâce à l'expérience terrain qu'ils développent, les veilleurs développent de « l'intuition » sur ce qui pourrait être pertinent ou non à communiquer à la police et peuvent donc jouer le rôle de témoins oculaires. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Permet à la SDC de communiquer avec les tenanciers de bar en amont des problèmes. 	

2. Quelles sont les limites des brigades de médiation ?

1. Les médiateurs ne peuvent pas faire de la répression.

2. Les médiateurs ne peuvent pas intervenir quand il y a forte escalade verbale/physique.
3. Les médiateurs ne doivent pas s'exposer à des risques sur le terrain et donc ne peuvent aucunement être à proximité d'une situation qui implique de la violence, des armes à feu ou des armes blanches : il doivent pouvoir identifier rapidement ce type de situations.

3. Quels sont les obstacles au développement et fonctionnement de ces brigades ?

En résumé, il y a trois obstacles : 1) engager du personnel adéquat; 2) retenir ce personnel pendant toute la saison; 3) le coût des veilleurs (contraintes budgétaires)

Plus spécifiquement et en contexte : 1) L'administration du programme par une SDC limite les heures de travail qui peuvent être proposées aux veilleurs, ce qui pose obstacle au recrutement de veilleurs adéquats. 2) Le recrutement de veilleurs adéquat est l'obstacle principal du projet des veilleurs. 3) Par ailleurs, actuellement, la convention collective de la CSST rend impossible le recrutement de cadets policiers comme veilleurs ou médiateurs de nuit puisqu'une clause de leur convention stipule qu'ils ne doivent pas être déployés sur le terrain après 23 h ou minuit (pour des raisons de sécurité en lien avec leur degré d'expérience). 4) Une autre clause de cette convention collective fixe le salaire d'un cadet policier à un niveau qui pourrait engendrer de trop gros coûts au SPVM pour le déploiement de cadets policiers, même si la clause des heures de travail était amendée. 5) De plus, les contraintes budgétaires des SDC limitent le salaire des veilleurs, surtout pour l'année 2021, ce qui pose encore une fois un problème de recrutement et de rétention puisqu'un bon salaire pourrait aider à attirer de bons candidats.

4. Comment ces brigades peuvent-elles travailler efficacement avec les services de police et les parties prenantes locales pour renforcer la santé, la sécurité et la cohabitation sur le territoire ?

Trois recommandations sont faites : 1) recruter et retenir des candidats adéquats; 2) une bonne coordination sur le terrain entre les veilleurs, la SDC et le SPVM; 3) le partage agile d'information.

1. Il est recommandé que les critères de recrutement suivants soient utilisés : tempérament calme, non agressif, imperturbable, constant, fiable, équilibré et de nature sociable. Il est aussi préférable que les veilleurs soient jeunes. Finalement, comme l'intuition du veilleur se développe avec l'expérience, il faut jumeler des veilleurs avec divers degrés d'expérience sur une patrouille de quatre veilleurs.
2. Les veilleurs doivent travailler de concert à la fois avec la SDC et le SPVM. L'expérience terrain démontre que lors d'événements majeurs sur le boulevard Saint-Laurent, il faut absolument qu'il y ait un partenariat entre sa SDC et le SPVM pour se coordonner avec

les veilleurs sinon le projet des veilleurs ne peut pas fonctionner adéquatement. Ceci est dû en partie à la haute densité de gens sur le boulevard qui pose un risque de débordements ou dérapages rapides si ces trois parties ne collaborent pas étroitement. Dans ces cas, les veilleurs sont essentiels pour gérer la plus forte demande en soins.

3. Une documentation écrite et verbale doit être partagée de façon agile entre cette triade constituée des veilleurs — SDC — SPVM, afin d'assurer l'intégrité et l'efficacité du travail de chacun. On peut penser ici que la SDC servirait probablement d'intermédiaire idéal dans ce processus de communication. Ou sinon, que la communication se produise presque toujours sur deux fronts simultanés : la même information est relayée d'une partie aux deux autres parties en même temps.

5. Quels seraient de bons conseils pour la mise en œuvre de brigades de médiation par la Ville de Montréal ?

Pour répondre aux obstacles identifiés dans la question no. 3 ci-haut, il est suggéré que le leadership du projet des veilleurs de nuit soit chapeauté par les arrondissements au lieu des SDC. Par exemple, si les arrondissements prenaient en charge le projet des veilleurs, des veilleurs pourraient être envoyés dans le parc Jeanne-Mance ou du Mont-Royal, sur Saint-Denis, dans le parc La Fontaine et dans le parc Sir-Wilfrid-Laurier, en plus du boulevard Saint-Laurent, donc on pourrait donner plus d'heures de travail aux veilleur(euse)s ce qui aiderait à régler le problème de recrutement et de la rétention.

Il faudrait aussi s'assurer qu'il y a toujours une ou des femmes veilleuses sur les patrouilles pour pouvoir intervenir auprès des femmes, surtout si elles sont intoxiquées ou blessées. On peut penser aussi à élargir cette diversité en incluant des personnes de communautés autochtones ou de groupes racialisés, LGBTQ+, etc.

En complément des veilleurs de nuit, la Ville pourrait aussi déployer des ambulanciers à vélo, soit d'Urgence Santé ou d'organisme comme Dans La Rue dans les zones dédiées à la vie nocturne, surtout pendant la tenue d'événement de grande envergure quand les services de sécurité et de santé publique sont typiquement débordés.